Ile aux Moines

La Gazette

La Recouvrance : figure de proue

Photo : Louis-Marie TATTEVIN

Gazette municipale n° 33 - Juillet 2017

1 € au profit d'une association humanitaire

SOMMAIRE

- SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES 2
- ÉDITO DU MAIRE 3
- LA VIE DE LA COMMUNE 4
- LA VIE DES ASSOCIATIONS 7
- NOTRE PATRIMOINE 15
- LA VIE DE L'ÎLE 16
- ET AILLEURS 20
- LA SEMAINE DU GOLFE 21
- CONSEILS MUNICIPAUX 27
- INFOS PRATIQUES 42

MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines
02 97 26 32 61
Fax : 02 97 26 38 27
www.mairie-ileauxmoines.fr
mairie@mairie-ileauxmoines.fr

Accueil du public :
Toute l'année du lundi au vendredi
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)
le matin de 9h00 à 12h00

Horaires supplémentaires
du 1er mai au 30 septembre
de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi
du 1er juillet au 31 août
tous les samedis de 9h00 à 12h00

Permanences des conseillers municipaux :
1er vendredi du mois
de 10h00 à 11h30

DÉCHETS - TRI

Encombrants
(Kerscot - Rue du Dolmen)
Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h00 à 12h

Déchets verts
(exclusivement)
(ancienne décharge de Penhap)
Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

La commune rappelle :

- ***Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le container prévu.***
- ***Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.***
- ***Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.***

Dessins offerts par notre concitoyen Nono

Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,
Mise en pages : IOV, Céline Dupuis
Dépôt légal n°1523

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 37 45

SERVICES

Office de Tourisme (1er avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31

de 9h à 12h - du lundi au samedi - Toute l'année

EDF	09 70 83 33 33
ERDF (dépannage)	09 72 67 50 56

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	06 79 10 18 97
Bibliothèque	02 97 26 32 61

Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h
vendredi de 10h à 12h
+ lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1er juillet au 31 août

CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72

Office dominical à 10h30

SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45

Sans rendez-vous : 9h30 à 11h30 sauf vendredi
16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi
Sur rendez-vous : après appel téléphonique

Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03

tous les jours sur RV

Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49

9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin

ÉDITO DU MAIRE

À la proue…

« Le privilège d'être né sur une île, c'est qu'on comprend tout de suite qu'il faut voyager » affirme le romancier sarde Marcello Fois… Y a-t-il meilleure illustration de cette invitation que l'image d'une figure de proue ?

Celle qui orne notre couverture est celle de La Recouvrance. Navire étendard de la ville de Brest, mais aussi signature des compétences du chantier du Guip ! Pendant la Semaine du Golfe, le commandant du navire, mouillé au Port Blanc, n'a pas eu à entendre l'injonction protectrice de Potrenor : « Amarre ! Amarre ! Amarre à double amarre »… nous n'en aurions pourtant pas été surpris tant la présence de vieux gréements nous a transportés à l'époque où, ici aussi, « la voile était reine ». Notre bon génie maritime qui prévenait les marins îlois du coup de vent dangereux aurait pu aujourd'hui admirer les équipages se jouer des courants, manoeuvrer au près, mouiller au bon endroit, et il aurait certainement salué le savoir transmis, l'expérience acquise par ces marins venus de Russie, de Tchéquie, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de Suisse (!)... et de la Bretagne maritime.

Quel magnifique spectacle auquel les commentaires avisés de Roger Zabel, Daniel Gilles, Marcel Charpentier ont donné les clés de compréhension.

Aller de l'avant, faire face, oser, sont le propre de toute aventure humaine. Comme le suggère cette figure de proue, il faut faire preuve de volontarisme, avoir une capacité de persuasion, de fédération, la volonté farouche d'aboutir en acceptant sans doute d'avouer une dose de prétention...

L'actualité nationale de ces derniers mois n'a pas manqué de l'illustrer. Nous voici aujourd'hui en haute mer, l'équipage va devoir affronter les éléments, les tempêtes prévisibles. Nous n'avons pas d'alternative, il va falloir tenir le cap, tirer des bords, sans doute, c'est le prix de la réussite de notre navigation, c'est la condition de l'existence et du respect de notre pavillon. Que l'équipage tienne bon !

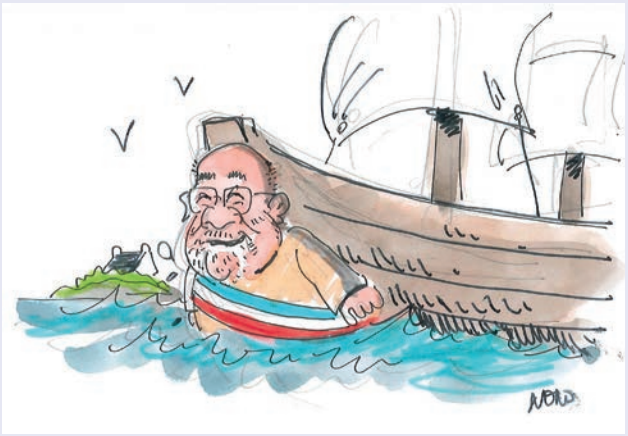

Le frêle esquif municipal n'a pas les prétentions de conquérir le monde (quoique !...) mais celui d'œuvrer pour une amélioration du quotidien à laquelle nous tentons de donner sens.

Maintenir, développer les services à la population assurera la vitalité et la pérennité de notre communauté. La traduction en est des logements accessibles, une école attractive, des commerces achalandés, des services de santé coordonnés, une vie associative riche et diverse, une liaison maritime efficace… Après la réhabilitation de l'ancienne école qui est devenue centre de loisirs et lieu de rencontres et d'expression des associations, nous disposons d'une maison des professionnels de santé dont l'existence justifie pleinement le legs du Docteur Louis Garin de la Villa Saint-Paul. Nous avons le plaisir de voir s'y installer, pour des consultations périodiques une ostéopathe et mi-juillet, nous signons avec l'Agence Régionale de Santé, le département et les organismes de protection sociale la déclinaison îloise du contrat local de santé des îles du Ponant.

Protéger notre environnement : puissions-nous comprendre que cet objectif ne peut devenir réalité sans la participation active et permanente de chacun de nous ! Nous avons accompagné nos réaménagements urbains de plantations d'essences locales et de grands sujets, nous avons installé des sacs à déjections mais malheureusement nous sommes trop souvent dépités du comportement, des incivilités qui anéantissent des mois de travail !… et pourtant, nous continuerons ! La commune s'est engagée dans la mise en oeuvre de solutions alternatives au désherbage chimique ; l'année voit l'aboutissement du dossier colossal de transfert de nos effluents sur le continent… Grand merci à nos prédécesseurs pour leur détermination et leur ténacité, grâce à eux, les risques de débordement de la station du Prado sont supprimés. Les travaux de sa déconstruction et de son adaptation seront terminés à la fin de cette année.

Pour poursuivre la métaphore du début de ce propos, j'affirme que notre fier vaisseau vogue. Mais pour que sa navigation bénéficie à tous, nous avons besoin que chacun soit et demeure à son poste, (inscrits maritimes, officiers ou hommes d'équipage, passagers). L'intelligence du bien commun, l'aptitude à hiérarchiser les désirs individuels pour faire oeuvre collective, l'abandon de l'attitude de « l'enfant roi » qui veut tout, tout de suite, la certitude que la revendication de droits ne peut être dissociée du respect de devoirs, nous assureront de notre capacité à vivre agréablement dans cette Île-aux-Moines… du Ponant.

Bon été, à chacun.

Juin 2017,

Philippe Le Bérigot

L'édito de cette Gazette se doit d'être prolongé d'un salut respectueux et chaleureux à deux pionnières de l'aventure de notre outil communal de communication : Léone Morice et Jeanne David Michel, décédées en ce début d'année. Elles ont mis leurs connaissances, le fruit de leurs recherches, leur énergie, leurs souvenirs, au service de la préservation du patrimoine matériel et immatériel de l'île. Nous leur devons les plus belles pages de cette Gazette tant par l'intérêt et la précision de leurs articles que par leur talent d'écriture. Dans le sillage d'André Dalido et de Béatrice Quéré, avec Jean Evenou et bien d'autres, elles ont été soucieuses d'assurer la transmission de notre mémoire.

Merci Mesdames.

L'EHPAD

2017 a été marquée par l'arrivée d'Adeline ROLLAND à la direction de l'établissement.
Comme tous les ans, le personnel de la résidence a été formé, notamment aux risques d'incendie.
La résidence Léon Vinet continue comme chaque année de proposer diverses animations.
Toutes les semaines, divers animateurs extérieurs interviennent auprès des résidents : Lucette musicothérapeute, Loïc éducateur sportif, etc.
L'animatrice propose également des ateliers manuels (peinture, décoration des temps forts de l'année, etc.), des remue-méninges, des ateliers sensoriels, jeux de société, sorties au marché.
Tous les mois, Frère Grégoire célèbre une messe.

Un goûter convivial et gourmand de crêpes et de gaufres est proposé aux résidents.
Afin de créer un lien intergénérationnel, l'école et la résidence organisent régulièrement des échanges à travers différentes manifestations : carnaval, noël, etc.
Un pique-nique annuel est organisé au mois de juin avec les résidents.
Toutes les animations sont accessibles à tous.

La Bourse aux Plantes

Les beaux jours sont là et avec eux les jardins de notre île se sont parés de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.
Ceux qui ont participé à la 1ère Bourse aux plantes et graines voient déjà le résultat de leurs plantations de l'automne ou de l'hiver.
Ainsi, après le succès de la première édition, nous vous donnons rendez-vous le **samedi 21 octobre** prochain, toujours dans la cour de la salle du Rinville pour une journée conviviale où vous pourrez aussi vous restaurer autour d'un barbecue à midi et continuer à échanger vos expériences de plantations.
Mais pour cela soyez nombreux durant l'été à ramasser les graines des fleurs qui ont embelli vos jardins et pensez à faire des boutures que vous échangerez ce jour- là.
Nous mettons à votre disposition, sur la place de la mairie, à côté du Petit Casino et chez Patrick, des pots à cet effet. Continuons ainsi à embellir les chemins de notre île et nos jardins.
On vous attend nombreux ce jour-là !!

Laure Pédezert

Travaux

Travaux réalisés depuis janvier 2017

- place du Ru Vraz inaugurée le 25 mai.
- rue de la Plage, Toulpry, boulevard de la Rade, livrés dans les délais malgré un planning très serré
- Maisons des jeunes et des boulistes à la salle polyvalente.
- Maison médicale : livraison des travaux fin juin
- Remise en état de la rue du Dolmen au niveau de la déchèterie
- Réfection du revêtement de la rue de la Montagne
- Rénovation de la station d'épuration pour évacuation des boues vers la station de Bourgerel à partir de juillet
- Réinstallation de la cloche à l'église
- rénovation de l'éclairage public

Merci à tous les Îlois pour leur civisme et leur patience durant ces nombreux travaux qui ont perturbé notre vie hivernale et printanière, mais qui contribuent à l'embellissement de notre cadre de vie à tous.

Joël Bouf

Accueil de loisirs "Tickets sports" : Programme 2017

L'été est bientôt là, enfin espérons-le car il faut bien avouer que la fin de printemps ne nous a pas gâtés en chaleur et en soleil ! Alors vivement le 21 juin, le début des grandes vacances, et à nous les parties de pêche, les chasses aux crabes, les tournois de tennis et autres…

Le centre de loisirs ouvrira ses portes début juillet et le programme sera disponible tout l'été en mairie et sur le site internet.

Les activités organisées sont des plus variées et cette année encore, l'équipe d'animation mettra tout en place pour répondre au plus juste aux attentes des enfants (de 4 à 17 ans), aux besoins des parents. En effet, les animations proposées cet été aux enfants de l'Île-aux-Moines n'ont rien à envier aux autres communes. Cette saison estivale 2017 s'annonce très riche : il leur sera proposé du cirque, de la natation, du surf ou encore de l'équitation. Pour faciliter l'accessibilité à ces stages qui ont lieu sur le continent, la commune va louer un minibus qui pourra prendre en charge 8 enfants et un animateur. Cela va permettre de proposer des loisirs qui étaient jusqu'alors inaccessibles en transport collectif régulier car trop loin, trop long, trop compliqué, trop dangereux aussi parfois.

Comme les autres années, les stages de voile (Optimist, catamaran) seront proposés tout l'été grâce à 47° Nautik mais les dynamiques animateurs proposeront aussi des stages de foot, de tennis ou de cirque ! On espère aussi pouvoir louvoyer dans le Golfe à bord du sinagot le Crialéïs et son capitaine Bob qui nous a toujours fait le meilleur accueil.

Enfin des sorties à la journée seront proposées à tous cet été et aussi plein d'autres surprises !

Rappelons enfin que le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants pour une demi-journée, une journée, une semaine ou plus.

Les élus îlois souhaitent, à travers ce service, proposer aux enfants un accès aux loisirs, une ouverture sur le monde et sur les autres, à des prix abordables (Ndlr : à noter qu'une nouvelle tarification est mise en place avec des forfaits semaine offrant ½ journée ou une journée complète gratuite suivant le forfait choisi).

C'est aussi une action éducative et récréative pour les enfants qui ont soif de faire, de vivre et de partager ensemble des expériences nouvelles. Nous pouvons être tous satisfaits car les enfants sont toujours nombreux à participer aux activités et ce dans le meilleur esprit.

En attendant, je vous souhaite à tous un très bel été 2017 et surtout qu'il soit chaud et ensoleillé !

Au plaisir de vous accueillir au centre de loisirs!

À bientôt…. .

Anne-Cécile Joubaud, directrice du Centre de Loisirs

Permis de construire

N° dossier	*Nom*	*Projet*	*Adresse Terrain*	*Décision*
16Y0009	ALIBERT Lionel	Extension	Kerscot	Acc. le 01/12/2016
16Y0010	ROY G. & AUBRÉE S.	Maison individuelle	Ar er Vran	Acc. le 25/11/2016
16Y0011	COURAU Hervé	Surélévation	Kergonan	Acc. le 12/01/2017
16Y0012	Commune	Local rangement	Salle polyvalente	Acc. le 30/01/2017
16Y0013	DELACROIX Jacques	Extension	Boceno La Grimpette	Acc. le 24/02/2017
16Y0003-T01	SCI CDP 2016	Transfert	rue du Petit Pont	Acc. le 03/02/2017

Déclaration préalable

N° dossier	*Nom*	*Projet*	*Adresse Terrain*	*Décision*
16Y0022	ARS Rémy	Création d'une ouverture	rue du Naudeux	Acc. le 30/11/2016
16Y0023	BOUTET Thierry	Panneaux solaires	Kergonan	Acc. le 28/11/2016
16Y0026	DUSSERT Françoise	Extension	rue du Dolmen	Acc. le 04/01/2017
16Y0027	BUHRIG Christian	Abri de jardin	Bindo	Acc. le 14/02/2017
16Y0028	Indiv GUICHARD	Division de terrain	rue de la Mairie	Acc. le 15/02/2017
16Y0029	SIAEP de Vannes Ouest	Rénovation local station	rue du Prado	Acc. le 17/02/2017
16Y0030	FAISY Fabien	Abri de jardin	Brouëlic	Acc. le 14/02/2017
17Y0001	RONDEAU François	Abri de jardin	rue du Presbytère	Acc. le 30/03/2017
17Y0002	DAVID Michel	Préau	Kergonan	Acc. le 22/03/2017
17Y0003	DESMAREST Jean-Marc	Abri de jardin	Brouël	Acc. le 07/04/2017
17Y0005	Cabinet Foncia Sogiv	Réfection balustrades	rue Benoni Praud	Acc. le 02/05/2017

ADSL IAM

Cet hiver, Léone Morice nous a quittés. Elle était une des mémoires avisées de l'île et présidente d'honneur de notre association. Voici un article qu'elle écrivait dès 1979 :

« On se prend à rêver de faire le tour de l'île à pied… Ça y est… ou presque : sur le papier tout au moins. Et maintenant, sachons attendre. Tout ne se fera pas en un jour, de multiples difficultés surgiront encore, et bien des déceptions, c'est certain. Mais enfin, cette île d'où on ne verrait plus la mer, celle que nous promettait la sévérité des haies de cupressus, noires et roides au long des chemins, ces arbres plantés serrés n'importe où… l'arbre n'est-il pas fait pour embellir un paysage plutôt que pour le masquer ? Ces propriétés dévorant les terrains jusque sur nos grèves, cette île-là, cette île prisonnière est espérons-le, en train de se libérer.

L'Île aux Moines, plus élevée que les autres, coupant en deux le Golfe et le dominant, est bien le lieu privilégié d'où le découvrir sur trois cent soixante degrés. Aussi des sentiers littoraux s'imposaient-ils pour les amoureux de la nature et surtout de notre Mor-Bihan. Nous ne dirons ici que l'essentiel. D'autres parcourent et parcourront l'intérieur de l'île, en particulier aux alentours du dolmen de Boglieux ou suivant l'axe de la pointe de Nioul. Mais surtout, de Toulindac au Goret, le sentier, le vrai, le sentier de terre et de roc, vieux comme l'homme qui y retrouve enfin ses racines avec sa véritable dimension, le chemin piéton longe la côte, domine la mer.

Pourquoi donc cette fantaisie soudaine, ce brusque crochet au sud de la haie ? Y aurait-il là, quelque part, quelque chose qui choque le regard ébloui ?... Remontant alors vers le village de Kerno, il ne rejoint la mer qu'au Rudel pour la suivre quelque temps encore. Un hiatus (pourquoi ?) jusqu'à cette merveilleuse pointe de Nioul (la pointe du soleil) et nous abordons la côte est : quelques pas le long du Port Diahuen jusqu'à la cale de Carlès.

Nous allons désormais jouer à cache-cache avec le sentier, perdant sa trace, la retrouvant au nord de l'anse du Guip, pour peu de temps, puis au Salzen, enfin au Castel er Guivr. Brouël est l'oubliée de ce plan. Espérons-en un autre, pas trop tard…

Port Miquel, comme le Drehen, aura enfin, lui aussi, son chemin piéton, bien venu des habitués d'une plage tranquille à l'abri des vents dominants.

Quant à notre belle pointe du Trech, nous ne pourrons plus en parcourir la côte tout au long du calvaire à l'église, qu'à marée basse, au milieu de quels amoncellements de déchets, de quels entassements de carcasses de voitures rouillant à leur aise à l'air salin ! Rançon inévitable (?) de l'industrie ostréicole… Nous demandons ici, bien haut, bien ferme, que soit rétabli « le petit chemin qui sent la prunelle », à défaut des noisettes chères à Mireille, notre adorable sentier agreste où les prunelles de fin septembre, grosses comme des billes, ont la saveur des fruits verts du printemps, tandis que sur fond de mer rougeoient églants (sic) et cenelles. Nous le voulons notre adorable sentier des quatre saisons et, si un problème se pose, il est vrai, au bas de la propriété Péronne, qui ne puisse tout de suite être résolu, tout au moins demandons-nous un simple escalier de pierres, voire de bois, peu importe : mais enfin, après un crochet indispensable pour l'instant, c'est un fait, et contournant cette propriété - et elle seule - par la côte, nous voulons un accès qui permette au promeneur, oubliant le rivage souillé, de retrouver pour une heure la pureté de notre île d'antan.

Alors, alors seulement, pourrons-nous dire sans réticence aucune : Les sentiers…ça y est !! »

C'était en 1979… Dans une prochaine gazette nous préciserons comment la loi a été appliquée depuis et jusqu'à ce jour. Avant faisons le point de la situation et des projets.

Après des blocages ces deux dernières années, le Maire et le premier adjoint ont participé à une réunion où des représentants de la préfecture, de la DDTM, du conseil départemental ont examiné les problèmes du sentier littoral de l'Île aux Moines. Des décisions ont été prises.

Normalement, à l'automne 2017, des aménagements vont être réalisés dans la baie du Vran, depuis le bois de la Chèvre jusqu'à la pointe de Brouël. Puis, si chaque responsable respecte ses engagements, à l'automne 2018, les aménagements sur la pointe de Nioul permettront de faire le tour de cette pointe pour Noël. Sincèrement merci pour ces décisions tant attendues...

La Présidente, Denise Rivière

Le Club des Sages

Le Club des Sages semble au ralenti, mais nous n'avons pas arrêté de travailler cet hiver sur les cartes, cette année sur le thème des « Îles aux Moines ». Ceci en liaison avec la Semaine du Golfe.

Merci à ceux qui nous ont permis d'utiliser leurs photos à cette fin : les Colette, Véro, Christiane, Éric, Hervé, la mairie et Christophe.

À cette occasion, nous espérons encore faire de beaux clichés pour enrichir d'autres idées pour cet été.

Nous avons réalisé d'autres objets pour la vente de cet été les 21 et 22 juillet dans la salle annexe comme d'habitude.

Nous vous y attendons en espérant que cela vous plaira.

La Présidente, Annick Soulat

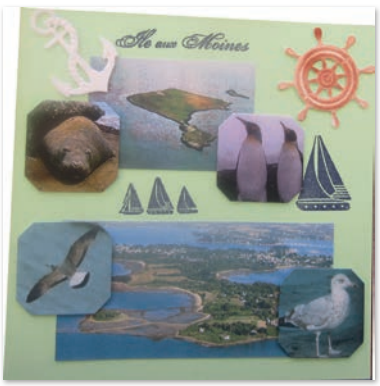

Izen'arts

Pour sa première année d'existence, l'association Izen'arts encadrée par Faustine Bellégo a pu proposer à ses adhérents :
Des cours de Modern Jazz et de stretching pour les adultes le samedi de 10h à 12h.
Un cours de Modern Jazz pour les jeunes de 7 à 12 ans le samedi de 15h30 à 16h30.
Un cours d'initiation et éveil pour les enfants de 4 à 6 ans le samedi de 16h30 à 17h15.
L'année a été ponctuée par de petits spectacles comme ceux des enfants au mois d'octobre ainsi que durant la Semaine du Golfe.

Cours d'initiation et d'éveil

Stand d'Halloween accompagnant le spectacle des petits

N'hésitez pas à nous rejoindre dès le mois de septembre. Les inscriptions se font à l'année ou à l'unité et les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de cours au sein d'une même famille. Nous communiquerons la date d'ouverture des inscriptions sur notre page Facebook et les petites annonces de l'Île-aux-Moines.
Nous réfléchissons à proposer à la rentrée des cours de dessins et de musique (Guitare, Piano). Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à vous faire connaître de manière à ce que nous puissions étudier la faisabilité de ces nouveaux projets.

Korollerien Izenah

Notre première représentation s'est effectuée lors de la Semaine du Golfe, le jeudi de l'Ascension et dans le cadre de l'inauguration de la place du Ru-Vras et du Toulpry avec un final sur le port au plaisir des nombreux spectateurs ! Nous étions accompagnés pour l'occasion par le groupe Pen Bihan apportant une ambiance particulière et de la bonne humeur pour tous !

Ce sera pour la Fête de la Mer à la Pointe du Trec'h que nous danserons ensuite le dimanche 30 juillet.

Nous préparons dès à présent notre traditionnel spectacle de fin d'année qui aura lieu à la salle polyvalente le 25 novembre, date à retenir !

Bon été à tous et à bientôt pour d'autres danses …

La secrétaire, Catherine Le Roux

Association Île-aux-Moines - Pašman

Nous allons recevoir sur l'île environ 25 à 30 croates pour une semaine du 17 au 24 septembre prochain. Nous aurons certainement besoin de faire appel à toutes les bonnes volontés. D'avance : Merci.

Jean Freyre

Bourus A.M.P.P

Lucien Gourong à l'Île-aux-Moines le 15 avril 2017

Lucien Gourong est revenu, invité par Bourus, nous réjouir le temps d'une soirée, avec ses histoires pleines de drôleries et aussi de faconde. C'est avec un plaisir sans pareil que nous avons ri de ses récits. C'est vraiment bon, à notre époque de se réjouir : ce passionné des mots nous redonne de l'espoir et de la joie de vivre. Il a souvent été programmé dans de très nombreux festivals à travers toute la France et nous avons eu beaucoup de chance de l'avoir chez nous.

Merci à Joël et Joëlle de leur accueil et de l'avoir reçu pour cette soirée qui nous laisse un souvenir si doux et joyeux.

Merci aussi à la famille Tristant (ses cousins) qui a permis ces retrouvailles.

Son père, marin, lui a légué des cahiers de souvenirs. Un chapitre devrait paraître sur le passage aux Kerguelen de ce père : là où nous avons notre nouvelle Île aux Moines.

Couleurs de Bretagne, Samedi 20 Mai, a été accueillie par Bourus

Comme tous les ans nos amis de Couleurs de Bretagne viennent sur l'île. Nous vous communiquerons les palmarès des différentes catégories de peintres dans le prochain bulletin de fin d'année.

En attendant, nous souhaitons un très bon été

Michèle Beven et le Bureau

Association des Jeunes Îlois

Du nouveau dans le paysage îlois

Course des garçons de café, pique-niques musicaux, gobelets recyclables, nouveau logo, affiches originales : l'Association des Jeunes Îlois grandit …

En décembre 2016, lors de notre Assemblée Générale nous avons pu constater l'enthousiasme et l'investissement des jeunes autour des projets de l'Association des Jeunes Îlois. De nouveaux bénévoles énergiques et pleins d'idées ont manifesté l'envie de rejoindre notre team. Bienvenue (entre autres) à : Marine Beven, Cécilia Hornec et Pierre Le Mauff qui rejoignent le bureau.

Nous prenons tellement de plaisir à organiser ces événements, qu'il nous semblait important de nous investir davantage en 2017. C'est chose faite avec l'arrivée des pique-niques musicaux animés par notre talentueuse DJ Lol' !

Course des garçons de café

Pour la sixième année consécutive, serveuses et serveurs de chaque bistrot et restaurant seront prêts à enfiler leurs déguisements et à courir le marathon îlois de la Course des Garçons de Café. Les participants devront effectuer un parcours entre le bourg et le port, bien connu des habitués. Cette saison, la course aura lieu le samedi 26 août. Elle sera suivie d'un concert et d'un repas, le lieu reste à définir.

Pique-niques musicaux

Un concept québécois a inspiré nos équipes, il s'agit des pique-niques musicaux. Ce rendez-vous singulier se déroulera dans une ambiance à la fois conviviale et intimiste, où toutes

les générations pourront se retrouver. Musique, grillades, buvette : tout sera fait pour rendre ce moment appréciable, les pieds dans l'eau ou dans le sable chaud de la Grande Plage. La playlist sera choisie avec attention par les organisateurs pour coller aux tendances musicales actuelles et au paysage de l'île... À l'instar de Plage isolée de Polo & Pan, et des remix d'Isabelle Pierre.

À noter : notre événement se veut respectueux de l'environnement et du voisinage. Il se déroulera de 18h00 à 22h00 les samedis 29 juillet et 12 août 2017.

Un programme gorgé de soleil et aussi coloré que les cabanes de la grande plage vous attend.

Tout cela ne serait pas possible sans l'aide et les encouragements de la mairie de l'Île-aux-Moines. Merci à eux et aux commerçants qui chaque année dotent généreusement notre événement.

L'Association des Jeunes Îlois

Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

L'APEL participe financièrement aux activités des enfants, tout au long de l'année.

L'école :

Cette année l'école compte 23 élèves, 7 enfants en maternelle et 4 enfants en CP dans la classe de Myriam De Béarn, ainsi que 12 enfants à partir du CE1 dans la classe de Bénédicte Chatel.

Les sorties :

Séjour à Paimpol :

Dans le cadre de leur thème annuel, « les pirates », les élèves de la classe de Bénédicte accompagnés de quelques enfants de la classe de Myriam, sont partis du mardi 4 avril au vendredi 7 avril au centre pédagogique de Paimpol.

Au programme, après s'être installés dans les chambres du centre, les élèves ont appris à faire des nœuds de marin. Le lendemain, nos petits pirates sont partis à la découverte de l'île de Bréhat. Une chasse au trésor a été organisée pour leur plus grand plaisir ! Le jeudi, après avoir marché sur les remparts de St-Malo et vu l'Étoile du Roy, les élèves se sont immergés dans l'ambiance des malouinières (maison des armateurs). Le vendredi était consacré à la découverte du littoral avec une partie de pêche à pied.

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous connecter sur le site de l'école, où vous retrouverez des articles des enfants sur le sujet.

Les activités de l'APEL pendant cette année scolaire :

Marché de Noël durant trois vendredis matin en décembre

Réalisation et vente de torchons. Les enfants ont réalisé un dessin sur le thème de la mer puis toutes leurs belles réalisations ont été imprimées sur un torchon en coton biologique… il en reste… n'hésitez pas à nous solliciter (5 € l'unité avec sac et crochet) !

Bric-à-brac en avril

Organisation du repas de fin d'année et spectacle musical des enfants, en juin

Le site de l'école : (https://ecoleiam56.wordpress.com). Le contenu est principalement alimenté par des textes des enfants de l'école, des photos et quelques news de l'APEL…

Tous les membres de l'APEL vous souhaitent un très bon été.

Le bureau

Easylang

Le but de nos rendez-vous hebdomadaires est de nous exercer à mieux comprendre la langue anglaise et de nous entraîner à mieux l'utiliser pour communiquer. La nouvelle salle du Rinville, avec son équipement audio-visuel, nous a permis de profiter d'un nouveau support pédagogique. L'image animée donne une sensation d'immersion très stimulante! À partir de saynètes de la vie courante, chacun rafraîchit ou développe son vocabulaire. Nous révisons aussi la grammaire avec notamment cette organisation différente des temps des verbes entre les deux langues. Notre ambition est d'atteindre les automatismes qui nous permettront ensuite de ne plus avoir à réfléchir à ces règles parfois déroutantes!

Bernard Tattevin qui a passé une bonne partie de sa vie professionnelle en milieu anglophone anime les séances. Il choisit les volets du support pédagogique les plus appropriés et les complète par des approfondissements de circonstance.

Il propose aussi les thèmes sur lesquels nous terminons les séances, par une phase de discussion en anglais. Pour plus d'information, contactez Annie Mouchot (02 97 26 33 52), Eric Le Masne (02 97 26 31 12) ou André Lauer (02 97 26 38 44)

Kin-ball Club Îlois

Les Requins toujours au Top !

Habituées des podiums, les 2 équipes de Kin-ball de l'île-aux-Moines terminent 1ère du championnat de France ex-aequo avec Campbon pour la 2ème année consécutive en + de 13 ans, et 3ème en moins de 13 ans.
Chez les plus jeunes, ils ont su faire leur "remontada" au 3ème Open aux Ponts-de-Cé en Maine-et-Loire aux vacances de Pâques et sans remplaçants (3 filles et 1 garçon) ce qui les plaçait 1ers ex æquo avec Berric, mais la chaleur accablante qui régnait lors du dernier Open de Baden le 10 juin les a malheureusement fait reculer dans le classement.

Les Requins Blancs en + de 13 ans, ont repris la chasse à leurs rivaux historiques, les Tigres Blancs de Campbon. Après

avoir réussi le 2ème open et être à 2 points des 1ers, l'équipe de Campbon, ils ont fait des mauvais choix tactiques et les ont laissés prendre le large.
Avec 12 points de retard, il leur fallait terminer 1ers au dernier Open à Baden et faire en sorte que les Tigres finissent 3èmes pour terminer 1ers ex-aequo au général. C'était peu probable, mais ils l'ont fait ! Bravo !
La saison va se conclure avec 2 événements, une équipe mixte de 12-15 ans va disputer son 1er tournoi international junior à Maubeuge du 8 au 11 juillet avec des équipes canadiennes, belges, slovaques, tchèques, espagnoles... Un événement qui leur permettra de faire de belles rencontres autour du gros ballon avant la 1ère Coupe du Monde junior en 2018 ! Le coach, quant à lui, participe à la Coupe de France senior à Nantes début juillet
Des initiations auront peut-être lieu cet été, donc restez à l'affût ! ;)
Sportivement,

Le Président, Armand Plessis

Association Forest-Île

Tournoi de Tennis de l'Île-aux-Moines

Deux associations de résidents organisent chaque année, sur leurs terrains de tennis, deux tournois ouverts, l'un pour les jeunes jusqu'à 14 ans et l'autre pour les adultes hommes et femmes de tous niveaux. Cette année le tournoi aura lieu les mercredi 9 et jeudi 10 août prochains.
Il est ouvert à tous.
N'hésitez pas à réserver les dates et à vous inscrire sur la feuille qui sera mise en place à l'entrée des courts, rue du Prado à partir du dimanche 6 août.

Organisateurs : Magne et Rocquigny (02 97 26 36 05)

Association Nautique de l'Île-aux-Moines

L'ANIM organisera le Festival 2017 les 13, 14, 15 Août

Depuis sa création en 1995, c'est à dire depuis plus de vingt ans, l'Association Nautique de l'Île-aux-Moines a subi plusieurs coups de vent affrontés avec succès par son comité. En 2016, une nouvelle fois, le mauvais temps a frappé et il a failli tout emporter sur son passage puisque notre camarade Marc Burban nous a laissés seuls sur le pont. Il était la clef de voûte de l'organisation du Festival de la Voile, se dévouant corps et âme au succès de ces trois jours de régates.
Une réunion fut organisée en janvier dernier pour les 15 membres du comité d'organisation sous la houlette de son vice-président Christophe Tattevin. La question était simple. Nous pouvions choisir la facilité, et dissoudre simplement l'association ANIM. C'était faire table rase d'un événement de voile porté par la dynamique d'une île tournée depuis toujours et naturellement vers la mer. Nous pouvions aussi continuer le travail en mettant en place un système de hiérarchie plus horizontal qui répartirait les différentes tâches aux responsables. Ce qui fut dit, fut fait.
Dès le mois d'avril, les quinze membres du comité de l'ANIM se sont réparti les différents travaux nécessaires à l'organisation du festival dont les dates ont été arrêtées au 13, 14 et 15 août. Christophe Tattevin a accepté de conserver son rôle de vice-président. Yves Mergault a obtenu le plein accord du bureau pour présider l'association. Il prend en charge, en particulier, et avec l'aide de Fabrice Levet, l'organisation technique comprenant le choix des parcours, le contact avec le comité de course et le jury, la sécurité du plan d'eau ainsi que la

relation avec la SRV. Marine Montoriol a relancé avec ferveur la coordination des responsables de chaque commission. Christophe Jehannin s'occupe de la relation avec les partenaires du festival. La Société 727 Sailbags en fait partie. Elle a donné naissance depuis 2016 au nom actuel du Festival : Festival de la Voile - 727 Sailbags. Patricia Holl est davantage chargée des dossiers de subventions accordées par la mairie, l'agglo de Vannes et la région. Florence Valois et Daniel Gilles font la liaison avec les media (Ouest-France, Voiles et Voiliers et hit West). Quant à Anne Burban, son investissement est symbolique dans la mesure où elle tient une place particulière dans la continuité de la vie de l'association. Elle assure, par exemple, un lien essentiel avec les divers partenaires îlois qui travaillent pour le bon fonctionnement du festival « à terre ». À l'orée de l'été, les conditions sont remplies pour faire du 22ème Festival un superbe moment de voile. La météo aura bien sûr son mot à dire, mais chacun d'entre vous peut être un acteur utile à la réussite de ce moment incontournable. Affiliée à la FFV, l'ANIM compte actuellement 97 membres dont 57 licenciés. Vous pouvez grossir ses rangs en y adhérant. Vous pouvez aussi devenir bénévoles le temps de quelques jours bien remplis.

Daniel Gilles

Association pour un Sinagot Îlois

Des nouvelles du Crialéïs.

En cette période estivale voici un certain nombre de manifestations auxquelles notre sinagot îlois doit participer (ou a déjà participé).

Cette année, la Semaine du Golfe est la manifestation phare de la saison et est organisée autour du 50ème anniversaire de la SNSM qui est l'invitée d'honneur 2017.

L'Île aux Moines a organisé, dans le cadre de cette édition, des manifestations particulières pour marquer le « rapprochement » avec un lieu baptisé Île aux Moines dans les terres australes. Autour de cet événement des expositions et présentations ont eu lieu dans différents sites de l'île. Elles étaient organisées souvent par des marins îlois qui ont navigué à travers le monde et dont un certain nombre ont vogué vers les terres australes. Ouverture de l'île sur le monde par la présence de ses marins.

Cette Semaine du Golfe 2017 a débuté par une animation au « Chantier du Guip » qui a vu se rassembler un certain nombre de bateaux passés entre les mains expertes de ses charpentiers. Bien évidemment votre « Crialéïs » en était.

Ensuite et durant toute la semaine le « Crialéïs » a participé aux manifestations organisées pour la flottille 6 des bateaux de travail et est allé dans chacun des ports pour représenter dignement notre île. Après la Semaine du Golfe, nous avons procédé début juin au tannage des voiles du sinagot.

Au mois de juillet nous participerons aux « Grandes Régates de Port Navalo » le 23/07 et terminerons ce mois par la présence à la Fête de la Mer de l'Île aux Moines le 30 et à la Fête des Voiles Rouges à Port Anna le 31 Juillet.

En août se déroulera la Fête de la Mer à Penerf les 5 et 6 août.

En septembre (le 12) se déroule un rassemblement baptisé « Escale à Ilur » qui voit se retrouver les sinagots du Golfe sur cette île et dans son hameau si bien remis en valeur.

Le 23 septembre aura lieu la régate des « écraseurs de crabes » la Gwesk kand Gred dont nous espérons être les champions (encore une fois……)

Ce sont là quelques-unes des sorties qui se feront pendant l'été. Mais bien évidemment elles seront complétées par celles que vous aurez vous-même prévues avec notre Patron Robert Beven pour partir avec votre famille et vos amis sillonner le Golfe. Cette année encore, nous avons décidé de maintenir le montant de la cotisation à 25 € pour les adultes et 10 € pour les enfants. Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation par chèque adressé à l'association ou lors de votre premier embarquement de la saison.

Pour finir, à ce jour, nous n'avons pas à regretter d'agression contre le Crialéïs et notre annexe a été parfaitement réparée sous la conduite de Robert qui lui a rendu son aspect d'origine. Merci à lui et à Philippe qui lui a apporté l'aide nécessaire.

Profitez au mieux de cet été et pensez à organiser des sorties dont vous et vos amis se réjouiront en profitant du plaisir de glisser silencieusement sur les eaux de Golfe.

Bon été à tous.

PS : Sous réserve de disponibilité des salles, l'Assemblée Générale devrait se dérouler le 29 août à 18h00.

Le Bureau.

Berny Cat

La saison des régates 2017 sera très animée :

- La Semaine du Golfe ouvre les festivités du 24 au 28 mai.
- Les régates de l'Île d'Arz, toujours très agréables auront lieu les 5 et 6 août.
- Le Festival de la Voile du 13 au 15 août.
- Et la Berny Cup, le 19 août, regroupera les Berny-cat, gréés en cat-boat (grand-voile seule), pour un rassemblement très convivial, avec un joli parcours et un pique-nique dans une île du Golfe, au départ de Port-Micquel.

Notez bien la date et venez nombreux.
Bon vent à tous

Martin Minvielle, Secrétaire de l'AS Berny (06 11 19 00 95)

Les Escales Musicales

Pour la 23ème année notre association fidèle à ses traditions et toujours avec la même passion du partage autant que la passion de la musique vous propose cette saison 4 concerts en l'église St Michel :

Un 4ème concert dont le programme reste à déterminer aura lieu à l'automne.

Les jours de concerts des « ateliers pré-concert » pour les jeunes se tiendront dans la chapelle N.D. d'Espérance à 17h30 et seront gratuits pour les adhérents à notre association et leurs enfants.

Nous vous invitons à visiter notre site internet (www.escalesmusicales.fr), où vous pourrez trouver entre autres des extraits vidéo de nos artistes invités

Le Bureau

Le jeudi 20 juillet la violoniste Amanda Favier nous proposera un programme original : « De Venise à Venise itinéraire d'un violon gâté » (J.S. Bach, N. Paganini, E. Ysaye)

Le mercredi 2 août Marie Pereira nous chantera du « Fado de Lisbonne » superbement entourée par J. Péteul (guitare portugaise) et H. Chenuet (guitare classique)

Le jeudi 17 août récital de Piano M. Pikulski pour un programme romantique (F. Chopin, F. Liszt, S. Rachmaninov)

Couleurs du Temps

Après une année blanche, les membres de l'association « Couleurs du Temps » qui regroupe des artistes amateurs - essentiellement peintres et sculpteurs- résidants sur l'Île-aux-Moines ont le plaisir de vous convier à leur 15ème exposition. Cette année, quatre nouveaux artistes invités y seront accueillis. Nous serons heureux de vous y retrouver nombreux afin de partager ce moment convivial. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et la municipalité de nous accueillir dans les locaux de la mairie.

Michèle Le Texier

EXPOSITION
Mardi 8 août au dimanche 13 août - Salle annexe de la mairie
Vernissage le mardi 8 août à 18h30

Compagnie du Caillou

1er Semestre 2017

Toc Toc. Après son succès à l'Île-aux-Moines, la pièce continue sa vie sur le continent. Ainsi, nous avons été invités à jouer dans la salle du Dôme de St-Avé en début d'année à l'occasion d'un festival de théâtre.

Le Dôme est une grande salle (400 places assises) avec le matériel et le décorum d'une salle pouvant recevoir des professionnels. Pour la troupe, jouer dans de telles conditions était inhabituel et donc un peu stressant. Heureusement les acteurs ont bien leur texte et la mise en scène dans les muscles maintenant et la qualité de l'écriture aidant, ce fut un vrai succès.

Nous travaillons depuis le début de l'année 2 pièces.

« Un air de famille » d'Agnès Jaoui et Jean Pierre Bacri. Cette pièce a eu pour son lancement en 1995 un très grand succès, et a été récompensée par 2 Molières. Elle a ensuite été montée au cinéma avec succès aussi. Les principaux acteurs étaient à l'époque Jean Pierre Daroussin et Catherine Frot.

« C'est la guerre Monsieur Gruber » de Jacques Steinberg. Il s'agit d'une comédie écrite en 1973 et montée par La Comédie française au théâtre de l'Odéon, comédie à l'humour déjanté avec 11 acteurs. C'est Marina Didier qui la monte. Marina qui apprécie tout particulièrement ce texte, avait envie de la mettre en scène depuis plusieurs années.

Serons-nous prêts pour l'été ? Peut-être pas encore, mais donnons-nous rendez-vous pour le cœur de l'hiver pour les avant-premières.

Le bureau

Les Amis de Penhap

La protection du site de Penhap continue de mobiliser et de nouveaux membres ont rejoint l'association qui compte aujourd'hui 104 adhérents. Malheureusement certains l'ont quittée… Après le décès de Pierre Collantier et d'Hervé Rouvillois nous déplorons cette année le décès de Jacqueline Collantier, une figure de Penhap. L'association continue de porter ses efforts sur différents points :

L'utilisation de la cale de Carlez à des fins strictement privées à l'exclusion de toute utilisation commerciale conformément à la délibération du conseil municipal de la mairie de l'Île-aux-Moines du 27/09/2006. Une vigilance s'impose.

L'association remercie Monsieur le Maire de son soutien et de son efficacité à cet égard.

- La prévention des risques d'incendie générés par le camping sauvage et certaines festivités tardives aux abords des plages. Des problèmes ont été évités l'été dernier grâce aux rondes des gendarmes. L'association les en remercie.
- La dégradation des sentiers côtiers par la circulation de vélos nonobstant les panneaux d'interdiction pourtant en place et le nettoyage de ces sentiers.
- Le nettoyage des plages.
- L'association a procédé le 15 avril dernier au nettoyage de la plage de Kerbozec dans une ambiance chaleureuse mais néanmoins efficace. Merci à tous ceux qui ont bien voulu y participer.
- Le nettoyage régulier de la cale de Carlez par les services de la Mairie. Les algues se développent rapidement et rendent la cale extrêmement glissante et dangereuse.
- La réparation des caches en bois autour des poubelles, l'amélioration et le nettoyage des emplacements de poubelles et la mise en place du tri des ordures ménagères. L'association déplore l'absence de toutes avancées sur la question malgré ses demandes réitérées depuis plusieurs années. Les sites des poubelles sont totalement insalubres en période estivale et les rats prolifèrent.
- Et toujours… l'enfouissement des lignes aériennes (EDF, Téléphone, Fibre) qui défigurent de façon désastreuse le site de Penhap classé zone naturelle. L'association est consciente des problèmes budgétaires de la Commune mais persiste à demander à Monsieur le Maire de bien vouloir programmer cet enfouissement, par tranches si nécessaire.

Comme les années précédentes la fête de notre association aura lieu dans la 1ère quinzaine d'août 2017 selon la météo. Bon été à tous !

La Présidente, Dominique MORFOISSE

Dégradation au dolmen du Goret

L'Île-aux-Moines est riche de vestiges archéologiques témoignant de son occupation ancienne (préhistoire, antiquité, etc…).

Deux d'entre eux sont classés au titre des monuments historiques et bénéficient donc d'une protection forte : le dolmen de Penhap et l'enceinte mégalithique de Kergonan. Néanmoins, les autres sites n'en sont pas moins protégés par la loi. Ainsi, toutes fouilles et dégradations y sont interdites et passibles de poursuites. Dernièrement, le dolmen du Goret a fait l'objet de dégradations. Des pierres ont été déplacées et d'autres enlevées. Cet acte est dommageable pour le patrimoine de notre île, qui plus est à l'heure où une procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO est en cours concernant les principaux sites mégalithiques du Morbihan.

Pour rappel, nul ne peut effectuer de fouilles sur des vestiges de quelque nature qu'elles soient sans autorisation de l'administration, même sur son propre terrain. Le pillage et la dégradation d'un site archéologique sont punis par le code pénal.

Les sites archéologiques sont référencés sur la carte du Plan Local d'Urbanisme consultable en mairie ou sur le site Internet.

Il appartient à chacun de veiller à la préservation de ces vestiges témoins de l'histoire îloise.

Julien Leperlier

L'Île aux Moines ou Île-aux-Moines ?

Souvent, la question est posée… Les erreurs sont courantes. Voici l'explication, finalement simple : vous écrirez Île aux Moines quand vous parlerez de l'île seule (le caillou !), et Île-aux-Moines pour la commune entière, comprenant donc l'Île aux Moines, Holavre, Creizic et les îles de Brouël.

Et qu'en est-il pour Sinago ? Sinagot ?

Voici la réponse qui nous a été donnée par l'association des "Amis du Sinagot": en breton on écrit "Sinago", mais en français "Sinagot".
Mis à part le nom de l'association îloise "Un Sinago îlois", nous l'écrirons donc "Sinagot" ……jusqu'à ce que la Gazette paraisse en breton !

Céline Dupuis et Christine Dufourmantelle

Les gourmandises de l'île

Gratin d'été

Ingrédients pour 4 personnes :
4 tomates, 2 courgettes, 1 bûche de fromage de chèvre, 1 gousse d'ail, thym, huile d'olive, sel

Préparation :
Couper les légumes et le chèvre en rondelles.
Préchauffer le four th. 6.
Frotter votre plat à gratin avec l'ail épluché et coupé en deux.
Alterner les rondelles de légumes et de fromage en les faisant se chevaucher.
Arroser d'huile d'olive, parsemez de thym effeuillé. Saler, poivrer.
Cuire au four 30 à 45 min.

Régalez-vous !

« En Famille », la fin d'une belle vedette

Gilbert et Claire-Noëlle devant leur vedette sur la plage du Goret.

En janvier dernier, Gilbert Ehanno, équipé d'une lourde masse, faisait voler en pièces 60 années d'histoire. Ne laissant à aucun autre le soin de mettre fin à la navigation de sa vedette en bois, avec Claire-Noëlle sa femme, ils mettent leurs deux énergies à « nettoyer » la petite plage du Goret. C'est là que Gilbert a échoué son bateau familial où, pour la dernière fois, la quille est venue épouser le sable. On ne verra donc plus « En Famille », coque blanche et liseré bleu, cingler fièrement vers Port–Blanc.

Construite en 1957 au chantier Bouler et Brisard à Auray, cette vedette de 6,60 m a été conçue à la demande de Raymond Marion, le père de Claire-Noëlle. Elle était destinée à remorquer les chalands ostréicoles à travers les parcs à huîtres du Golfe, avant de servir de « passeur » à la famille Ehanno. Durant sa longue vie elle possédera trois moteurs différents : le premier était un moteur de voiture, le second, un bon vieux Couach à essence ; quant au troisième c'était un Buck de 36 cv diesel.

Et Gilbert d'avouer bien haut à qui sait l'entendre : « Cette opération est un crève-cœur, mais il n'est pas question que mon bateau traîne à la côte comme une épave ». Comme dit le dicton : « À bon entendeur salut ! »

Daniel Gilles

Élections présidentielles 2017

Résultats à l'Île-aux-Moines (672 inscrits)

• 1er tour du 23 avril

	Nombre	%	% national
Votants	579	86,16 %	77,77 %
Exprimés	567	97,93 %	75,78 %
Abstentions	93	13,84 %	22,23 %
Blancs	11	1,90 %	1,39 %
Nuls	1	0,17 %	0,60 %
François Fillon - *Les Républicains*	217	38,27 %	20,01 %
Emmanuel Macron - *En Marche*	190	33,51 %	24,01 %
Jean-Luc Mélenchon - *France insoumise*	61	10,76 %	19,58 %
Benoît Hamon - *Parti Socialiste*	37	6,53 %	6,36 %
Marine Le Pen - *Front National*	24	4,23 %	21,30 %
Nicolas Dupont-Aignan - *Debout la France*	22	3,88 %	4,70 %
Jean Lassalle - *Résistons !*	7	1,23 %	1,21 %
Jacques Cheminade - *Solidarité et Progrès*	4	0,71 %	0,18 %
Philippe Poutou - *Nouveau Parti Anticapitaliste*	3	0,53 %	1,09 %
Nathalie Arthaud - *Lutte Ouvrière*	2	0,35 %	0,64 %
François Asselineau - *Union populaire Républicaine*	0	0,00 %	0,92 %

• 2ème tour du 7 mai

	Nombre	%	% national
Votants	570	84,82 %	74,56 %
Exprimés	510	89,47 %	88,53 %
Abstentions	102	15,18 %	25,44 %
Blancs	52	9,12 %	8,51 %
Nuls	8	1,40 %	2,96 %
Emmanuel Macron - *En Marche*	459	90,00 %	66,10 %
Marine Le Pen - *Front National*	51	10,00 %	33,90 %

Il était une fois... une photo de l'Île aux Moines !!...

Octobre 2014, je suis en mission à Houston, au Johnson Space Center de la NASA, quand la nouvelle tombe… Thomas Pesquet, astronaute européen de nationalité française (dénomination officielle) est affecté à la 50ème expédition de la Station Spatiale Internationale (ISS 50) !!... ses co-équipiers, l'américaine Peggy Wilson, une « recordwoman » de l'espace et le russe Oleg Novitski.

Quelques semaines plus tard, de retour à Paris, on me confie la responsabilité de la coordination scientifique des expériences biomédicales du vol, 21 au total dont 4 de l'Inserm (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale). Il s'en suit deux ans de travail intense, avec un compte à rebours qui va vite, trop vite. Thomas et ses co-équipiers, en plus des cinq ans d'entraînement dont ils ont déjà bénéficié en qualité d'astronautes, se préparent intensivement pour leur vol. Les 175 membres du personnel du Centre Européen des Astronautes (EAC) à Cologne, en Allemagne, travaillent avec lui, pour lui.

Enfin, début septembre 2016 le moment de la cérémonie « d'adieux » avec l'ensemble des équipes de l'EAC est venu. Deux mois avant son envol, Thomas part à Moscou et ne reviendra qu'à son retour de l'espace. Après deux années d'intense collaboration avec Thomas, c'est un moment très émouvant pour nous tous.

On blague, on rit pour cacher notre émotion… Tu es bien bronzé toi, me dit-il… tu reviens de « ton île » !!. Je souris, « Fais-moi une photo de « mon île » de là-haut, comme ça elle me manquera moins », lui ai-je dit… « Chiche ? » !! répond-il… puis la fête en l'honneur de son départ se poursuit.

J'aurai pour ma part le privilège de le voir deux fois de plus avant son voyage : À Baïkonour, deux jours avant son départ, derrière une vitre car il est en quarantaine (photo). On bavarde, on se salue… « N'oublies pas ma photo » lui ai-je dit à nouveau en guise d'adieux et il répond avec un clin d'œil. Puis, deux jours plus tard, on se fait un dernier signe, déjà dans son scaphandre, il monte dans le bus qui l'amènera au pas de tir…

Deux heures plus tard, ce 18 novembre 2016, nous sommes au milieu de la steppe du Kazakhstan à 2h20 du matin et par – 35°C on assiste, émerveillés, au décollage. Au bout de cette longue flamme de 50 m Thomas s'envole en réalisant son rêve et en emportant les nôtres.

Quarante-huit heures après le décollage, depuis le centre de contrôle dans la ville de Korolev, près de Moscou, à une heure de matin, on suit en direct l'arrimage de la Soyouz à la station spatiale, puis deux heures après à l'entrée de Thomas dans la station. Première communication avec sa famille et avec nous, il est heureux, nous aussi !!...

Le Dr. Victor Demaria-Pesce (à droite) avec M. Jean François Clervoy, astronaute de l'ESA et Thomas Pesquet

Par la suite, le travail reprend, le programme des expériences prévues au sein de la station se déroule normalement, les semaines passent… puis, un jour, une jeune collègue du département de la communication de l'EAC entre dans mon bureau et me dit « Thomas t'envoie « ta » photo, nous on la diffuse… ». Elle a l'air un peu surprise car elle ne comprend pas bien le pourquoi de cette photo précisément... Moi, je suis plein de joie !! La photo de mon « île de cœur » est là.

Lorsque je me décide (et trouve le temps) de l'envoyer à la Mairie et à quelques amis îlois pour la partager… trop tard !!... je la reçois une dizaine de fois dans mon portable via mes réseaux.

La photo ne m'appartient plus, elle fait le bonheur de beaucoup d'amoureux de l'île et des Îlois bien sûr. Je la regarde une fois de plus… elle est belle « notre » Île aux Moines !!!

Le Dr. Victor Demaria-Pesce est médecin, Directeur de Recherche à l'Inserm et conseiller scientifique auprès du Directeur au Centre Européen des Astronautes (EAC) de l'Agence Spatiale Européenne, à Cologne, Allemagne.

Le Dr. Victor Demaria-Pesce (à droite) avec M. Jean François Clervoy, astronaute de l'ESA et Thomas Pesquet

Léone Morice, 1918-2017

Il y a quelques années, le visiteur qui arpentait les ruelles de Locmiquel pouvait croiser une vieille dame élégante, marchant d'un pas encore alerte. Léone Morice connaissait le moindre recoin de l'île et, jusque dans son très grand âge, elle avait plaisir à « biscouarner » (vieux mot du dialecte îlois qui désigne le fait de se promener tout en observant les choses et les gens). Léone était la mémoire vivante de l'Île-aux-Moines. Elle en conservait les traditions orales et avait aussi exploré les archives et la documentation à partir des années 1970 pour alimenter la Gazette, dans sa première version ronéotée. Depuis lors, les différents historiens amateurs de l'île ont trouvé chez elle un soutien toujours généreux. La toponymie îloise était sa passion et la première elle a tenté un recueil systématique des lieux-dits de la commune, dont la forme n'a cessé de varier, au gré de leur transcription souvent hasardeuse du breton au français. Léone Morice avait aussi le goût de la poésie. On lui doit notamment ce qui est sans doute le plus beau poème qu'ait inspiré le paysage îlois (voir ci-dessous).

C'est ici le lieu de rappeler le souvenir de son père, Léon Morice (1885-1981), lui aussi auteur d'articles pour la Gazette, et de sa mère Germaine Le Bérigot (1891-1984). Ceux qui ont connu cette famille si unie et si bienveillante ont connu ce que l'Île-aux-Moines a de meilleur.

Thierry Sarmant

Prière

Maisons qui se déhanchent
Blanches,
Au chat perché de la ruelle,
Venelles
Qu'ensommeille
Un soleil
Lourd des fruits du jardin,
Murs
De couvents marins,
Pierres dures
Sous le mauve argentin
Des cymbalaires qui descaladent
En égrenis d'alléluias,
Palmes des figuiers
Qu'éclabousse
Au matin
La douce
Voix de la rubiette,
Fuite fébrile du lézard
Qui au hasard
D'un pas poudreux
Se vrille, effaré, au creux
Du lichen,
Dédale qui ne mène
Nulle part,
Surprise des détours,
Temps qui s'arrête,
Lourd
De joies,
Mon Dieu faites
Que tout cela, oui tout cela,
Longtemps encore, longtemps, longtemps
Soit AINSI, ainsi, ainsi…
Ainsi soit-il.

Léone Morice, 1974

Adieu Marc Burban

30 novembre 2016. Le triste son de cloche de l'église de notre île sonne à travers les ruelles du bourg pour annoncer la messe d'enterrement. Les parents, les amis, les lycéens, les confrères, jeunes et vieux, occupent la totalité des bancs, jusque derrière le cœur. Ils sont venus pour un dernier adieu à Marc Burban. Chacun à sa manière est empli d'un souvenir personnel, le sien. Car Marc était capable de faire naître de vrais contacts à l'occasion d'un conseil, d'une leçon, d'un regard qu'il prodiguait au hasard des rencontres avec sagesse et souvent un rien de gravité. Dans la discussion, il se concentrait soigneusement sur la forme de la réponse qu'il souhaitait faire à son interlocuteur. Selon le cas, elle pouvait être sereine, intransigeante, quelquefois cinglante, toujours constructive.

Si autant de monde s'est naturellement déplacé ce jour-là, c'est qu'autour de sa pleine existence, Marc a eu l'occasion d'embrasser plusieurs vies se croisant les unes les autres. Il mène sa vie familiale à l'Île aux Moines où il arrive dès l'enfance dans la maison du Mané Rinville de ses grands-parents, puis de ses parents pour les vacances. Il rencontre Anne Pitard en 1985 et s'établit bientôt à plein temps sur l'île habitant dans la maison familiale avant de construire à Kerscot leur propre foyer. À partir de 1980, il enseigne comme professeur de mathématiques et physique au lycée vannetais professionnel

Saint-Joseph. Il est nommé directeur des études en 2006. En parallèle de sa vie professionnelle, il mène une activité de conseiller municipal sous les mandats de Henri Bastin (1983-1995) où il prend la responsabilité de l'urbanisme, et de Charles-André Govys (1995-2001) en tant qu'adjoint. À cette occasion il assure le secrétariat de l'ADPIM jusqu'en 1989. Cette Association de Défense et de Protection de l'Île-aux-Moines a été créée avec succès pour s'opposer au projet de Thalassothérapie de Penhap.

Passionné par la voile, Marc a toujours navigué et passe son brevet d'enseignement, puis les examens pour devenir « Juge national » de courses. Il participe à la vie de plusieurs clubs nautiques de la région. En 1995 il fait partie de ceux qui participent à la renaissance de la Société Nautique de l'Île aux Moines (SNIM), crée le « Festival de la Voile » autour du 15 août, et en devient tous les ans le chef d'orchestre. Ses compétences nautiques, il les utilise également avec succès dans le développement et l'organisation de la belle série des « Guépard » construits au chantier du Guip.

Nous garderons de Marc, le souvenir d'un homme sur qui l'on pouvait compter, réfléchi, fidèle à ses convictions, à l'écoute de l'autre. C'est en pensant plus particulièrement à son dévouement en faveur du travail effectué pour le « Festival » que les membres du bureau de l'ANIM ont décidé de récompenser le vainqueur du tour de l'île du 15 août 2017 par un trophée portant son nom. À l'orée de la saison 2017, nous pensons à ses proches, en particulier à sa femme Anne et à ses filles.

Daniel Gilles

Carnet

Naissances

Gaspard, fils d'Emilie Menieux et Jean-Marc Labousse, né le 2 mars 2017
Hugo, fils de Pauline Bellégo et Adrien Beven, né le 4 avril 2017
Isaac, fils de Nadine Dommanget et d'Adrien Herubel, né le 20 avril 2017
Leny, fils de Maud et Yoann Corneteau, et petit-fils de Betty et Yann Camenen, né le 4 mai 2017

Mariages

Nathalie Presles et Paul Bonnel, le 7 janvier 2017
Marie-Noëlle Dumay et Alain Collard, le 3 juin 2017

Décès

Charles Gachet, le 25novembre 2016 à Ploemeur
Jeanne Thébaud, née Le Rohellec, le 21 décembre 2016 à Arradon
Léone Morice, le 8 janvier 2017 à l'Île-aux-Moines
Marie-Claire Gautier, née Danaud, le 27 janvier 2017 à Sainte-Anne d'Auray
Louis Le Mer, le 4 février 2017 à Arradon
Geneviève Le Cam, née Le Dugue, le 24 février 2017 à Le Port-Marly (Yvelines)
Claude Pascal, le 28 février 2017 à Paris
Liliane Machelot, née Buraud, le 21 mars 2017 à Puteaux (Hauts-de-Seine)
Simone Préhel, le 29 mars 2017 à Vannes
Elizabeth Chanut, le 6 avril 2017 à l'Île-aux-Moines
Jean-Baptiste Ghiglion, le 11 avril 2017 à l'Île-aux-Moines
Jacqueline Collantier, née Cossin, le 13 avril 2017 à Sainte Marie (La Réunion)
Odile Beauvais, née Moritz, le 23 avril 2017 à l'Île-aux-Moines
Claude Huby, le 3 mai 2017 à Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique
Jeanne Michel, née David, le 4 mai 2017 à Nantes (Loire-Atlantique)
Thérèse Cassin, née Biguet, le 10 mai 2017 à Arradon
Emmanuelle Bernheim, le 10 mai 2017 à Paris
Annie Simony, le 19 mai 2017 à Lausanne (Suisse)
Paul Carrër, le 23 mai 2017 à Nyons (Drôme)
Ghilaine Le Baron, née Denis, le 28 mai 2017 à Saint-Jean-d'Angély (Charentes Maritimes)
Marie-Thérèse Briel, née Le Port, le 18 juin 2017 à l'Île-aux-Moines

Les Insulaires

La prochaine édition du festival Les Insulaires ! aura lieu à Bréhat le week-end du 29, 30 septembre et 1er octobre. C'est le rendez-vous des îliens de l'ouest, et d'ailleurs. Concerts, fanfares, débats, artisanat, producteurs locaux, tout est organisé dans le but de nous réunir, de favoriser des rencontres, de comparer nos problématiques... Comme tous les ans, un village des îles sera mis en place, avec un stand par île.

Nous avons tous été d'accord pour dire que notre stand fut l'un des plus vides à Aix. La mairie investit cette année dans 3 bâches-photo de 4m de large pour habiller les 3 pans de la tente. Alors à vos cerveaux, vous êtes les bienvenus pour manifester toute idée d'animations (vente d'objets, créations de T-shirts, expo de peintures ?...).

Céline Dupuis

Signalons la sortie début juillet de la revue "ÎL(e)S", qui dans chaque numéro (+ de 200 p.) proposera des reportages photos sur les îles du Ponant. Parution semestrielle, en vente sur l'île et sur le site : www.larevuedesiles.fr.

Bréhat

© Ifernyen

Seule commune insulaire des Côtes d'Armor, l'île de Bréhat (Enez Vriad en breton) est au cœur d'un archipel d'une centaine d'îlots et récifs qui forment avec elle la commune de l'Île-de-Bréhat. Elle se situe au large de la pointe de l'Arcouest (commune de Ploubazlanec) dont elle est distante d'environ 2 km. Le 13 juillet 1907, elle a été le premier site naturel à être classé ou inscrit au titre des "sites et monuments remarquables naturels de caractéristiques artistiques". 50 % du territoire de l'archipel sont ainsi classés.

Un peu plus petite que notre caillou, elle fait 3,5 km de long et 1,5 km dans sa plus grande largeur (environ 290 ha, 310 pour l'archipel entier).

Elle est en fait formée de 2 îles, l'île nord et l'île sud, reliées par un petit pont en pierre, Pont ar Prat (ou Pont Vauban).

Différents sites à ne pas manquer lors de votre visite : phares, chapelles, église, moulins, fort de Goareva (Verreries de Bréhat), entre autres...

Nos points communs, nos différences :

- presque 2 fois moins d'habitants à Bréhat
- un court passage en bateau (10 mn), jusqu'à 18h15 l'hiver, et 20h l'été
- 4 bateaux le matin et l'après-midi en hiver, un bateau toutes les heures l'été + un bateau taxi
- un petit train taxi qui permet de rejoindre son logement (boucle de 40 mn environ)
- une école
- un EHPAD
- 2 médecins en alternance, mais pas de pharmacie
- une seule épicerie, une boulangerie, une poissonnerie
- une Poste mais pas de distributeur (un sur le continent, à l'embarcadère)

Céline Dupuis et Christine Dufourmantelle

Une nouvelle fois, La Semaine du Golfe a enchanté les Morbihannais de 17 communes. 1 400 bateaux ont répondu présent pour cette 9ème rencontre nautique internationale devenue incontournable. Les Îlois étaient bien sûr au rendez-vous.

Les bateaux ont progressivement envahi les mouillages, traversé les baies, doublé les courants, navigué bord à bord, trinqué au passage des pointes, pique-niqué à la côte. Et les équipages ont dansé le soir dans les ports faisant connaissance avec les habitants des lieux. L'apothéose de ce rassemblement naval fut sans conteste le moment de la « Grande Parade ». Les centaines de figurants, groupés en flottilles, poussés par un fort courant de marée montante et un petit zéphyr qui semblait avoir été commandé pour l'occasion, composaient une fresque grandiose. Le beau temps était de la partie pour les équipages, pour les bénévoles au nombre de 3 000, pour ceux de la SNSM qui fêtaient leur 50ème anniversaire, pour les rencontres de bistrot où se refait en boucle le monde marin.

Bien sûr, au cœur du Golfe, ceux de l'Île-aux-Moines ont participé avec beaucoup d'énergie à cette rencontre nautique. Pendant une semaine, les activités se sont succédé à tire d'ailes. C'est la journée du Guip qui a ouvert les festivités avec, le dimanche 21, un « barbecue de la mer » savoureux. Le samedi 27, après la « Grande parade » de la journée, un repas sur le port fut suivi du concert donné par « The Group ». Entre ces deux jours, de nombreux événements festifs ont été organisés sur l'île par une centaine de bénévoles heureux : expositions, concerts, inaugurations, jumelage, danses …

Cette Semaine du Golfe a un parfum unique : peu de lieux géographiques maritimes peuvent héberger une telle rencontre. La possibilité d'accueillir sous nos yeux autant de bateaux, dont certains de grandes tailles, est exceptionnelle. Celle de réunir à cette occasion les Îlois en une même communion, est réconfortante.

Pot des bénévoles à bord de La Grâce

Le Guip : tannage de voile

Izen'arts : démonstration de danse

La batucada place du Marché

Les bénévoles, et ils ne sont pas tous là !!!

Lionel Prin, en copiste de Louis Garin

Inauguration de la place du Ru Vraz

Hommage à nos marins et à l'Île aux Moines des Kerguelen

Timbres créés par Jean-Pierre Arcile : Îles aux Moines du Morbihan et des Kerguelen

Photos géantes de la faune des Kerguelen

Marieke sur son "Pianocéan"

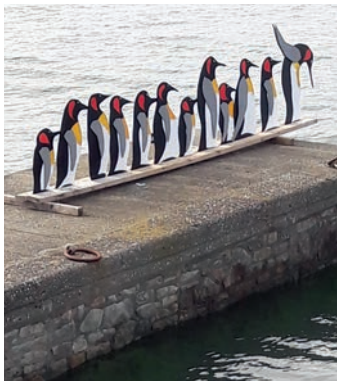

Visite impromptue !

Exposition à la chapelle : nos marins sur les mers ...

Ils sont allés partout !

Hervé Créquer et André Le Dugue nous racontent les Kerguelen

Le Feu d'artifice et The Group clôturent la Semaine

La figure de proue de ***La Recouvrance*** fait notre couverture, ***La Grace*** a accueilli les enfants de l'école, puis les bénévoles îlois de la Semaine du Golfe. Voici quelques données sur ces deux bateaux.

La Recouvrance : Longueur Hors tout 41,20m ; Largeur 6,4m ; Surface de voilure 430m²

La Grace : Longueur hors tout 32,3m ; Largeur 6,70m ; Surface de voilure 364m²

La Recouvrance, goélette à huniers, est la réplique à quelques mètres près d'un aviso du 19ème siècle, l'Iris. Courrier militaire destiné à remettre les plis ou avis urgents, il assurait aussi le long des côtes d'Afrique occidentale principalement, la surveillance et la protection du commerce, ainsi que la traque des trafiquants d'esclaves.

La Recouvrance porte le nom du quartier de la ville de Brest où les femmes priaient Notre-Dame pour retrouver leur mari ou leur fils parti en mer.
Construite par le chantier du Guip, qui s'est installé à Brest à cette occasion et y a conservé depuis un important chantier de construction et de restauration de bateaux en bois, la goélette a été mise à l'eau lors des fêtes de Brest en 1992.
L'équipage est composé de 5 marins professionnels. 12 passagers peuvent embarquer pour des croisières en Atlantique, et 25 pour des sorties à la journée.
Sa figure de proue est due à l'artiste Éric Pelleau, diplômé de l'école Boulle, et professeur de dessin, sculpture, modelage et peinture dans son atelier Art'prende de Brest. Il remporte l'appel d'offre organisé pour la réalisation de cette sculpture en chêne et s'inspire de la figure de proue de *l'Iris*, premier aviso d'une série de quatre goélettes identiques. C'est une jeune fille de l'atelier de l'artiste qui a servi de modèle à sa réalisation.

Lors de la grande parade de la Semaine du Golfe, les 2 navires ont fait tonner un de leurs canons au passage entre l'Île aux Moines et Port-Blanc (6 à bord de La Recouvrance, 8 sur La Grace).

La Grace, est la réplique d'une frégate naviguant au 17ème siècle et dont elle porte le nom. Sous le commandement du premier marin tchèque, Augustin Heřman, aussi explorateur et cartographe, et pour le compte du royaume de Hollande, elle fut initialement navire de commerce et d'exploration.
Puis elle devint bateau corsaire contre les navires de commerce espagnols, et enfin navire de transport de tabac, engagé dans le commerce triangulaire.

Bien qu'elle n'ait pas de frontière maritime, la République tchèque a décidé la construction de ce brick dont la coque a été réalisée en Égypte. Il a été lancé en 2010 et est surtout utilisé comme voilier-école qui peut embarquer jusqu'à 37 passagers en croisière.

Merci à tous nos amis photographes

La SNSM fête ses 50 ans

Cette Semaine du Golfe a accueilli plus de 1000 bateaux réunis en une flotte grandiose. L'occasion était belle de célébrer la Société Nationale de Sauvetage en Mer qui fête ses 50 ans en 2017.

La flottille de la SNSM fut saluée à l'occasion des deux parades du 22 et 27 mai. Les canots de sauvetage « historiques », reconnaissables à la couleur rouge de leurs superstructures, ouvraient la marche. À terre, plusieurs animations et soirées ont été organisées par les stations locales du Morbihan pour mieux faire connaître leurs actions de prévention, de formation et de sauvetage.

Une bonne façon de souligner le rôle de cette institution au fonctionnement si particulier, et d'honorer l'ensemble de ses bénévoles au nombre de 7000 sur l'ensemble des côtes françaises (dont 1400 nageurs-sauveteurs sur les plages).

Placés au cœur du Golfe, les Îlois ont été aux premières loges pour observer le va-et-vient des huit flottilles naviguant sur l'ensemble des rives du Golfe. L'anniversaire de la SNSM, placé au centre de cette manifestation d'ampleur internationale, a permis de rappeler l'action remarquable des vedettes, armées par les bénévoles des stations locales. Grâce à eux, elles sont parées à appareiller 24 heures sur 24, quinze minutes après que soit lancé l'appel au secours. Les Îlois qui traversent régulièrement vers Port-Blanc peuvent voir la vedette de la SNSM accostée au ponton et toujours en alerte. Il s'agit de la vedette de deuxième classe de la station du Golfe du Morbihan. Elle porte l'immatriculation SNS-282. En 2016, elle a réalisé 70 assistances pour des navires en difficulté, et effectué 39 sauvetages au cours de sorties en urgence ! L'emplacement de Port-Blanc comme base de départ des bateaux été soigneusement étudié. De ce lieu, ils peuvent intervenir rapidement à la fois en amont et en aval de cette base. Cet emplacement a également l'intérêt d'être directement relié au réseau routier, et le transport urgent sur les hôpitaux s'en trouve facilité.

La vedette SN 282 stationnée au ponton de Port-Blanc

La station du Golfe de la SNSM est présidée par Pierre Johannel depuis 2015. Il a succédé à Charles Pilorget qui a tenu les rênes durant plus de 50 ans. Comme tous les responsables de la SNSM, l'actuel président est bénévole. Il occupe un poste de proviseur de lycée. Ce n'est pas un professionnel de la mer, mais il a navigué dans le Golfe depuis l'enfance et il est entré au service de la SNSM en 2008. Après un an et demi de stage à la SNSM, ce sportif devient « canotier » avec une compétence de « nageur » avant de prendre la direction de la station Golfe du Morbihan. Il dirige une équipe de 35 personnes. 25 d'entre elles sont habilitées à naviguer sur la vedette à tour de rôle, et sur un planning précis correspondant à leur disponibilité. À bord, elles sont placées sous la direction de Maurice Puget,

le « patron » de la vedette. Les dix autres se répartissent les diverses tâches de maintenance et d'entretien à terre.

Cette organisation de bénévoles doit répondre à des critères rigoureux pour garder une efficacité maximum. C'est le Cross d'Étel, qui, après avoir reçu l'appel de secours prévient instantanément le permanent à l'écoute de la station du Golfe. À Port-Blanc, une vedette et un semi-rigide sont parés 24 heures sur 24 à l'appareillage dans les quinze minutes qui suivent l'alerte par le Cross, qui a identifié au mieux les caractéristiques de l'appel. La SNS-282 est longue de 9,50 mètres avec un faible tirant d'eau de 0,60 mètres et une propulsion hydrojet, de manière à intervenir sur les petits fonds. Elle est pourvue de deux moteurs Volvo de 230 cv permettant de naviguer à 25 nœuds, et elle est servie par quatre personnes. Plus rapide et évolutif, un semi-rigide de 6 mètres (SNS 605) équipé de deux personnes est en mesure de

Sigle de la SNSM dessiné par le peintre Marin Marie

seconder la vedette si nécessaire. Au cours d'une formation technique adaptée aux opérations de sauvetage dans la totalité du Golfe, les membres de ces deux équipages ont appris à mesurer les risques encourus et à faire face aux différentes situations qui peuvent se présenter. La complémentarité des connaissances des diverses disciplines - nageur, plongeur, pilote, mécanicien - est utilisée pour la constitution d'un équipage le plus cohérent possible pour chacune des sorties. Le sauvetage est bien sûr l'objectif principal de cette station, mais dans ses actions de prévention, elle travaille à d'autres missions. C'est ainsi qu'elle a participé en 2016 à 23 opérations de formation auprès de plusieurs écoles comme celle des Glénan, ainsi que de différentes associations de plaisanciers. Les compétences acquises dans le cadre de sa mission de sauvetage peuvent ainsi servir au-delà de sa propre action.

Le financement de cette organisation dont l'action est basée avant tout sur la solidarité et la compétence de ses membres bénévoles est un point sensible. Les ressources de la SNSM dépendent en très grande partie de la générosité des donateurs (80 %) et des collectivités locales, ainsi, en moindre proportion, par l'aide de l'État pour le financement d'une partie de l'investissement du matériel. Comme nous l'a dit Régis Benazech, responsable de la communication, venu sur l'île pour le 1er jour du timbre du cinquantenaire de la SNSM : "le sauvetage n'est pas gratuit, il a un coût ; et si nous, bénévoles de la SNSM, sommes vos sauveteurs, vous, donateurs êtes les sauveteurs de la SNSM". Pour mémoire, le fonctionnement annuel de la station Golfe du Morbihan représente un budget de 60 à 80000 euros. L'argent est bien sûr un point essentiel pour le fonctionnement d'une association disposant de matériels marins délicats travaillant en milieu hostile (n'hésitez pas à adhérer ou faire un don !). Mais c'est l'esprit même de générosité, de compétence et d'entraide – celui des marins de tous les temps - qui fait encore aujourd'hui l'originalité de la SNSM et sa réussite.

Daniel Gilles

INFOS PRATIQUES :

Alerter les secours en mer : VHF : canal 16 / Mobile : 196

Adhérer à la SNSM : www.snsm-golfedumorbihan.org

Faire un don :

Taper le code 92234 sur votre Smartphone,
votre don sera débité directement
sur votre facture de téléphone

Séance du 16 décembre 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin
Absents excusés : Laure Pédezert-Renaux, Ronan Mérini, Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Catherine Le Roux
Laure Pédezert-Renaux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo
Ronan Mérini a donné pouvoir à Régis Talhouarne
Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux
Catherine Le Roux a donné pouvoir à Christophe Tattevin
Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Hubert O'Neill
Régis Talhouarne est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 03 Novembre 2016.

Maison des professionnels de santé : passation d'un avenant en plus-value de plus de 5 % du marché

Il est rappelé que par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal attribuait les marchés de travaux relatifs à la maison des professionnels de santé et autorisait Monsieur le Maire à les signer. Le marché pour le lot n°3 « Menuiseries extérieures - Serrurerie - Charpente - Plâtrerie - Cloison -Coffres - Menuiseries intérieures » a été attribué à l'entreprise Gouedard Menuiserie pour un montant HT de 42 458,33 euros.
Monsieur le Maire explique que des modifications sont nécessaires en ce qui concerne les cloisons et les blocs portes afin d'améliorer l'acoustique et propose un avenant au lot n°3. Le coût induit s'élève à 2990,65 euros HT, portant le montant HT du marché à 45 448,98 euros.
Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Lot n°3	Titulaire	Montant initial du marché HT	Montant de la décision à prendre HT	Nouveau montant du marché HT
Menuiseries extérieures Serrurerie Charpente Plâtrerie Cloison Coffres Menuiseries intérieures	Gouedard Menuiserie	42 458,33 €	+ 2990,65 € (7,04 %)	45 448,98 €

Le Conseil Municipal approuve la passation de l'avenant tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Maison des professionnels de santé : modification du plan de financement

Monsieur le Maire propose d'actualiser le plan de financement comme suit :

Dépenses	
Nature de la dépense	Montant HT en €
Maîtrise d'oeuvre	19 600,00 €
SPS	1 800,00 €
Travaux	153 974,70 €
Aléas	7 698,74 €
TOTAL	183 073,44 €

Recettes	
Nature de la recette	Montant HT en €
État (DETR)	49 429,83 €
Département	36 614,69 €
Contrat Plan État Région (Îles du Ponant)	39 794,00 €
Autofinancement	57 234,92 €
TOTAL	183 073,44 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à solliciter : les crédits de l'État au titre de la DETR, les crédits du Département, les crédits de l'État au titre du FNADT dans le cadre du volet territorial Objectif 1 et du Contrat de partenariat État-Région-Îles du Ponant.

Pôle artisanal du Grégan : attribution de lots

Le Conseil Municipal est informé que par un courrier en date du 2/10/2016, Monsieur Pascal GRECK émet le souhait d'acquérir les lots 6 et 7 du pôle artisanal du Grégan, parcelles C 949 (100 m²) et C950 (135 m²).
Monsieur le Maire indique qu'un compromis de vente est en cours, il convient d'attribuer ces lots afin de signer l'acte définitif.
Le Conseil Municipal attribue les lots 6 et 7 à Monsieur Pascal GRECK, autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'application de la présente délibération et précise que l'acte sera rédigé par Maître DUGOR à AURAY.

Résidence du Vieux Moulin : attribution de lots

Monsieur le Maire indique que plusieurs compromis de vente sont en cours pour la résidence du Vieux Moulin, il convient d'attribuer ces lots afin de signer les actes définitifs.

Les lots à attribuer sont les suivants :

- Lot n°1 parcelle C 1057 d'une surface de 429m² à Mesdames Aubrée et Roy
- Lot n°2 parcelles C 1032 et 1058 d'une surface de 424 m² à Monsieur et Madame Le Mené
- Lot n°3 parcelle C 1033 d'une surface de 444 m² à Monsieur et Madame Parquier
- Lot n°5 parcelle C 1044 d'une surface de 387 m² à Monsieur Mergault et Madame Montoriol
- Lot n°6 parcelle C 1045 d'une surface de 401 m² à Monsieur et Madame Roussee

Le Conseil Municipal attribue les lots suivants comme mentionnés, autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'application de la présente délibération et précise que les actes seront rédigés par Maître Dugor à Auray.

Conclusion d'un contrat de location de cabines de bain

Monsieur le Maire rappelle que la société Caseneuve Maxi Catamaran est titulaire d'un contrat de location de cabines de bain sur la grande plage et que ce dernier arrive à échéance le 31/12/2016. La société souhaite conclure un nouveau contrat pour 2017 de 8 cabines. Monsieur le Maire rappelle que le tarif annuel de 2016 était de 659,09 euros et propose un montant de 665,68 euros pour 2017 soit une augmentation de 1 %.
Le Conseil Municipal décide de conclure un nouveau contrat pour une durée d'un an, à compter du 1er Janvier 2017, et fixe le montant annuel du loyer à 665,68 euros payable annuellement d'avance, le montant de la caution sera égal à celui du loyer.

Révision des loyers des locatifs communaux de la résidence du Vieux Moulin

Monsieur le Maire indique que Bretagne Sud Habitat a sollicité une délibération du Conseil Municipal sur les loyers à pratiquer pour les locatifs sociaux de la résidence du Vieux Moulin. Les baux sont révisés une fois par an au 1er Janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL). Celui de référence, du 2ème trimestre 2016 est de 0%.
Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin pour 2017 conformément à l'IRL.

Instauration de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale

Monsieur le Maire rappelle que la filière police n'est pas concernée par l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il propose donc d'instaurer l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents de police municipale pour le poste de gardien de police municipale.
Monsieur le Maire précise que pour les grades du cadre d'emplois des gardiens de police municipale, l'indemnité peut-être égale au maximum à 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence). Selon les critères du poste établis dans le cadre de la réflexion globale de la collectivité sur le régime indemnitaire, le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une indemnité correspondant à 7% du traitement mensuel brut.
Monsieur le Maire propose la modulation suivante :

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie	
Congé de longue durée	
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

L'indemnité pourra être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents non titulaires occupant des emplois permanents relevant des cadres d'emplois de la filière police. L'indemnité spéciale mensuelle est cumulable avec la prime du 13ème mois en tant qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986.
Le Conseil Municipal décide l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale pour le cadre d'emplois susvisé à compter du 1er Janvier 2017 au taux tel que défini ci-dessus et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Instauration de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), au regard du principe de parité, est d'ores et déjà transposable aux cadre d'emplois territoriaux suivants :

- Toute la filière administrative : Administrateurs, Attachés, Rédacteurs et Adjoints administratifs ;
- Conseillers et Assistants socio-éducatifs ;
- Animateurs et Adjoints d'animation ;
- ETAPS et opérateurs des APS ;
- Techniciens ; - Agents sociaux ;
- ATSEM ;
- Infirmiers ;
- Infirmiers en soins généraux.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité comprend deux parts, l'une liée aux fonctions et l'autre liée aux résultats, dénommée complément indemnitaire annuel facultatif.
La part fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

- **La détermination des critères d'appartenance à un groupe de fonctions**

Groupe	Niveau du poste	Critères d'appartenance aux groupes de fonctions	Sous critères
B1	Secrétaire Générale	Responsabilité	Assistance et conseil aux élus
			Pilotage et conception des projets communaux
			Encadrement permanent
		Technicité	Expertise RH -Finances- Budgets- Marchés Publics- Aménagement- Foncier
			Veille Juridique, respect des délais et procédures, autonomie
		Sujétions	Exposition du poste
			Déplacements
			Horaires adaptables
B2	Garde littoral	Responsabilité	Gestion des terrains du conservatoire du littoral + sites mégalithiques et sentiers côtiers
			Assermentation
			Encadrement ponctuel
		Technicité	Expertise du littoral (contraintes et spécificités), connaissances faune et flore
			Autonomie
			Conduite d'engins et maîtrise outils
		Sujétions	Travail en extérieur
			Temps de travail annualisé et horaires adaptables
			Pénibilité
C2	Agents administratifs polyvalents (accueil urbanisme, état-civil, comptabilité, communication)	Responsabilité	Respect des formes et procédures
			Respect des délais
			Encadrement ponctuel
		Technicité	Polyvalence
			Adaptabilité
			Maîtrise des outils informatiques et logiciels
		Sujétions	Accueil physique et téléphonique
			Pénibilité
			Horaires adaptables
C3	Animatrice et responsable CLSH	Responsabilité	Gestion du fonctionnement du CLSH
			Mission éducative et pédagogique
			Encadrement animateurs en saison
		Technicité	Connaissance de la réglementation spécifique
			Détention de qualifications sportives, culturelles d'animations
			Maîtrise des outils de gestion et de communication
		Sujétions	Déplacements
			Gestion des relations au public
			Temps de travail annualisé

- **Les montants des parts fonctions et résultats fixés par groupe de fonctions**

Il est proposé au conseil municipal de ne pas instaurer pour le moment au niveau de la collectivité la part liée aux résultats.

Groupe	Nombre d'agents	Grade	Niveau du poste	Montant part fonctions groupe
B1	1	Rédacteur principal 2ème classe	Secrétaire Générale	6000 €/an
B2	1	Technicien	Garde littoral	1350 €/an
C2	2,36	Adjonts administratifs 1ère/2ème classe	Agents administratifs polyvalents (accueil, urbanisme, état-civil, comptabilité, communication	2360 €/an
C3	1	Adjointe d'animation principale de 2ème classe	Animatrice et responsable CLSH	800 €/an

- **La modulation du régime indemnitaire**

L'organe délibérant peut décider de suspendre le versement du régime indemnitaire en cas d'absence de l'agent. La modulation suivante est proposée :

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie	
Congé de longue durée	
Congé de maternité, paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	

• **La modulation du régime indemnitaire (suite)**

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

• **Bénéficiaires de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise**

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents non titulaires occupant des emplois permanents relevant des cadres d'emplois des filières ci-dessus.

• **Les cumuls possibles avec le RIFSEEP**

Le RIFSEEP est cumulable avec la prime du 13ème mois en tant qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986.
Le Conseil Municipal décide l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 1er Janvier 2017; décide de la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus ; et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pôle artisanal du Grégan : attribution de lots

Le Conseil Municipal est informé que Messieurs Marc Lécullée, Yann Marion et Jean-Luc Ars ont émis le souhait d'acquérir respectivement les lots 9 (C 944 : 313 m²), 16 (C 956 : 437 m²), 5 (C 946 : 410 m²) du pôle artisanal du Grégan.
Monsieur le Maire indique que dans l'hypothèse de la signature d'un compromis de vente avant le 31/12/2016, il convient d'attribuer ces lots.
Le Conseil Municipal attribue le lot 9 à Marc Lécullée, le lot 16 à Yann Marion, le lot 5 à Jean-Luc Ars, autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'application de la présente délibération et précise que les actes seront rédigés par Maître Dugor à Auray.

La séance est levée à 18h47.

Séance du 30 janvier 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Hubert O'neill, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Catherine Le Roux, Christophe Tattevin, Michèle Le Texier
Absents excusés : Laure Pedezert-Renaux, Ronan Mérini, Christine Dufourmantelle, Régis Talhouarne
Laure Pédezert-Renaux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo
Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Hubert O'Neill
Régis Talhouarne a donné pouvoir à Gildas Poulouin
Michèle Le Texier est élue secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 16 décembre 2016.

Aménagement du boulevard de la Rade : attribution et autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour l'aménagement du boulevard de la rade et partiellement rue de la plage qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 14 décembre 2016. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 16 décembre 2016 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 5 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 16 janvier 2017 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en Mairie de l'Île aux Moines le 16 janvier 2017 à 14 h00. L'attribution a eu lieu en Mairie le 25 janvier 2017 à 17h00 suite à l'analyse des offres avec Monsieur Franck Le Gavre maître d'œuvre en charge de l'opération. Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

Lots	Entreprises	Estimations en € HT	TOTAL € HT
Lot n°1 - Terrassement - Voirie - Revêtements de sols - Réseau eaux pluviales	SAS EUROVIA BRETAGNE	240 000	299 000
Lot n°2 - Aménagements paysagers - Mobiliers - Maçonnerie	GOLFE BOIS CRÉATION	50 000	46 935,95
TOTAL		290 000	345 935,95

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 1 et 2 avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux-disantes, pour un montant global de 345 935,95 € HT (soit 415 123.14 € TTC), signer les éventuels avenants en plus ou moins-value de moins de 5% du marché initial, et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Aménagement du boulevard de la Rade : plan de financement

Suite aux résultats de l'appel d'offres pour l'aménagement du boulevard de la rade et partiellement rue de la plage, le Maire soumet le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Maîtrise d'oeuvre	14 250,00 €
Travaux	345 935,95 €
Aléas	17 296,80 €
TOTAL	377 482,75 €

Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
Département	58 879,03 €
Emprunt	250 000,00 €
Autofinancement	68 603,72 €
TOTAL	377 482,75 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire : à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération, à solliciter les aides du Département, à mettre en concurrence plusieurs établissements bancaires pour un prêt dans le but de financer ces investissements.

Cession du Conseil Départemental du site de Kergonan au profit de la commune

Le Conseil Municipal est informé que par un courrier en date du 15 décembre 2016 le Conseil départemental indique que par délibération en date du 17/11/2016 il a adopté la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées C n°272, 607, 609, 612, 783, 866, 868 à la commune.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à la cession de cet ensemble, précise que l'acte sera rédigé par Maître Dugor à Auray et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion établie pour la période 2016-2020.

Opposition au transfert de la compétence PLU à Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, modifie par son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et d'Agglomération. À ce titre, elle confie désormais aux EPCI susmentionnés la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence devient intercommunale et effective de droit à l'expiration d'un délai de 3 ans après la publication de la Loi, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité. Il en résulte que le transfert de la compétence en matière de PLU aux Communautés de Communes et d'Agglomération interviendra de droit le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Aussi, et considérant que la fusion très récente des EPCI ayant constitué « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération » au 1er janvier 2017 n'a pas permis de ménager le délai suffisant et nécessaire à la préparation de cette prise de compétence essentielle pour l'aménagement de notre territoire, le Conseil Municipal :

- s'oppose dans l'immédiat au transfert de la compétence PLU à « Golfe du Morbihan Vannes Agglomération »
- demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Logements du Vieux Moulin : approbation du budget annexe 2017 de Bretagne Sud Habitat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de gestion avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion locative des 6 maisons du Vieux Moulin.
Par un courrier en reçu en Mairie le 16 janvier 2017, Bretagne Sud Habitat demande à Monsieur le Maire de soumettre au Conseil Municipal la proposition de budget annexe pour la gestion de ces logements. Monsieur le Maire présente le document au Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal approuve la proposition de budget annexe 2017 de Bretagne Sud Habitat pour la gestion des 6 locatifs du Vieux Moulin.

Renouvellement du contrat de location d'un garage communal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de location du garage communal n°2 est arrivé à échéance le 1er janvier 2017.
Le Conseil Municipal décide de conclure un contrat de location pour une durée de 1 an à compter du 1er Janvier 2017 de fixer le montant du loyer trimestriel à 105 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir pour tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Renouvellement du contrat de location du cabinet médical

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que le contrat de location du cabinet médical conclu avec le docteur Taveau est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le Conseil Municipal lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la conclusion avec le Docteur Taveau d'un contrat de location du cabinet médical avec un droit d'utiliser l'appentis situé dans le jardin, fixe la durée du contrat à 3 ans, du 1er janvier 2017au 31 décembre 2019, fixe à trois mois le préavis que devra respecter chacune des parties en cas d'intention de mettre fin au contrat, fixe le montant du loyer mensuel à 114,00 euros. Le montant du loyer sera révisé annuellement à la date anniversaire du contrat. L'indice qui servira à calculer le montant de la révision sera l'indice du coût de la construction du 3ème trimestre 2016 (1643), et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir pour tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Convention de mise à disposition d'un agent à l'association de gym

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met l'agent d'animation à disposition de l'association de gym depuis 2004. La dernière convention datant de 2009, la carrière et la rémunération de l'agent ont évolué.
Le Conseil Municipal décide d'établir une nouvelle convention à partir du 1er janvier 2017 reconductible tacitement, de fixer le taux horaire à 18,57 euros en référence au salaire de décembre 2016, de faire évoluer ce taux tous les ans en référence au salaire de décembre de l'année précédente.
La séance est levée à 18h45.

Séance du 20 février 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Hubert O'neill, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Laure Pedezert-Renaux, Christophe Tattevin, Régis Talhouarne, Ronan Mérini
Absents excusés : Catherine Le Roux, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier
Catherine Le Roux a donné pouvoir à Joël Bouf
Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Hubert O'Neill
Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux
Ronan MÉRINI est élu secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 Janvier 2017.

Aménagement du boulevard de la Rade et partiellement rue de la Plage : plan de financement, demandes de subventions

Le Maire propose au Conseil Municipal la modification du plan de financement de l'aménagement du boulevard de la Rade et partiellement rue de la plage en tenant compte des demandes de subventions à l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2017), au Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST)

Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Maîtrise d'oeuvre	14 250,00 €
Travaux	345 935,95 €
Aléas	17 296,80 €
TOTAL	377 482,75 €

Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
Département	58 879,03 €
Emprunt	250 000,00 €
Autofinancement	68 603,72 €
TOTAL	377 482,75 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire : à solliciter des subventions auprès des services de l'État et du Conseil Départemental du Morbihan pour financer le projet comme indiqué ci-dessus, à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération, à mettre en concurrence plusieurs établissements bancaires pour un prêt dans le but de financer ces investissements.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est informé que la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération(PPCR) à compter du 1er Janvier 2017 a conduit à la restructuration des carrières afin de permettre une harmonisation des trois versants de la fonction publique. Le Maire indique que les principaux changements concernent la catégorie C qui sont réorganisés en 3 grades et nécessitent une mise à jour du tableau des effectifs. Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er Mars 2017 :

Service	Cadre d'emplois / Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Rédacteur Principal de 2ème classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Temps complet poste vacant au 01/03/17	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire titulaire	30/35ème	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	17,5/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Littoral	Technicien territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Police	Gardien de police municipale	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Technique	Agent de Maîtrise Principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint Technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	4
	Adjoint Technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé poste vacant depuis 01/05/2008	1
	Adjoint Technique	Fonctionnaire titulaire	12/35ème	1
	Adjoint Technique	Fonctionnaire titulaire	12/35ème	1

Le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau des effectifs comme ci-dessus à compter du 1er mars 2017.

Semaine du Golfe 2017 : convention de partenariat

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « la Semaine du Golfe du Morbihan » a décidé de reconduire la manifestation du 22 au 28 mai 2017. Une convention de partenariat avec l'association est nécessaire afin de formaliser la participation de la commune et les engagements de chacune des parties. Monsieur le Maire fait une lecture de la convention de partenariat et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « La Semaine du Golfe du Morbihan ».

Contrat de location provisoire pour le cabinet de l'infirmier

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de location du cabinet de l'infirmier arrive à échéance le 28 février 2017. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le Conseil Municipal lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans (article L2122-22 du CGCT). Le temps des travaux de réhabilitation de la Villa Saint Paul en maison des professionnels de santé, Monsieur le Maire précise que le local occupé sera situé au Rinville rue du dolmen. Monsieur Régis Talhouarne ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, décide de conclure un contrat de location provisoire avec Monsieur Régis Talhouarne à compter du 1er mars et jusqu'au 31 décembre 2017 dans l'attente d'un bail professionnel, fixe le montant du loyer mensuel à 71.46 euros qui sera payable d'avance, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir pour tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Contrat de location provisoire pour le cabinet du kinésithérapeute

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de location du cabinet du kinésithérapeute arrive à échéance le 28 février 2017. Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 29 mars 2014, le Conseil Municipal lui a délégué le pouvoir de décider de la conclusion du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Le temps des travaux de réhabilitation de la Villa Saint Paul en maison des professionnels de santé, Monsieur le Maire précise que le local occupé sera situé au Rinville rue du dolmen.
Le Conseil Municipal décide de conclure un contrat de location provisoire avec Monsieur Yves Le Godec à compter du 1er mars et jusqu'au 31 décembre 2017 dans l'attente d'un bail professionnel, fixe le montant du loyer mensuel à 71.46 euros qui sera payable d'avance et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir pour tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Décision du maire prise par délégation

Par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de toutes les affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la décision prise dans ce cadre, à savoir : décision n°2017-01 du 14 février 2017 – Travaux de transformation et de mise aux normes PMR pour la réalisation d'un local médical – passation d'un avenant en plus-value de + 4.32 % du marché initial de travaux Lot 1 : Terrassement-Démolition-Réseaux-Maçonnerie-Enduit avec l'entreprise DSA pour un montant de 1872,44 € HT
La séance est levée à 18h40.

Séance du 28 mars 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Hubert O'neill, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier
Absents excusés : Laure Pedezert-Renaux, Christophe Tattevin, Ronan Mérini
Laure Pédezert-Renaux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo
Christophe Tattevin a donné pouvoir à Hubert O'Neill
Michèle Le Texier est élue secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 20 février 2017.

Budget principal : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal : vote du compte administratif

Le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil Municipal à élire le président de séance.
Joël Bouf est élu président de séance et présente le compte ad-

ministratif et la note de synthèse. Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2016	506 933,54 €
Résultat antérieur reporté (2015)	194 164,70 €
Résultat de clôture	701 098,24 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2016	478 972,88 €
Résultat antérieur reporté (2015)	273 921,67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2017)	752 894,55 €
Restes à réaliser en dépenses	- 882 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	- 129 105,45 €
Besoin de financement	129 105,45 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal.

Budget principal: affectation du résultat du compte administratif 2016

Résultat de la section de fonctionnement	701 098,24 €
Besoin de financement de la section d'investissement	129 105,45 €

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	701 098,24 €
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	0,00 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat de l'exercice 2016 au Budget Principal 2017 comme proposé ci-dessus.

Budget principal : vote du budget primitif 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2017 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	1 666 022,02 €	1 666 022,02 €	0,00€
Investissement	2 834 735,31 €	4 751 725,79 €	1 916 990,48 €
Cumul	4 500 757,33 €	6 417 747,81 €	1 916 990,48 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget principal 2017.

Budget lotissement : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget lotissement : vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil Municipal à élire le président de séance. Joël BOUF est élu président de séance et présente le compte administratif et la note de synthèse. Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2016	- 328 088,21 €
Résultat antérieur reporté (2015)	- 41 175,05 €
Résultat de clôture	- 369 263,26 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2016	115 081,82 €
Résultat antérieur reporté (2015)	201 558,09 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2017)	316 639,91 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Lotissement.

Budget lotissement : affectation du résultat du compte administratif 2016

Résultat de la section de fonctionnement	- 369 263,26 €
Résultat de la section d'investissement	316 639,91 €

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	0,00€
Report à nouveau à la section de fonctionnement	- 369 263,26 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat de l'exercice 2016 au Budget Lotissement 2017 comme proposé ci-dessus.

Budget lotissement : vote du budget primitif 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Lotissement de l'exercice 2017. Il s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	3 591 620,01 €	3 591 620,01 €	0,00 €
Investissement	2 928 425,82 €	2 928 425,82 €	0,00 €
Cumul	6 520 045,83 €	6 520 045,83 €	0,00 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du Budget Lotissement 2017.

Budget mouillages : adoption des tarifs 2017

Monsieur Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le préfet maritime de l'Atlantique et par le préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ». De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet devenu l'indice TP07 B multiplié par un coefficient de raccordement de 7.0110. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et l'équivalent de juillet 2016 de 670,25 €. Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2017 :

- **Tarif professionnel :** (100 € X 670,25) / 585,50 = 114,47 € (soit 114€). Pour rappel, le tarif 2016 était de 127 €.
- **Tarif plaisance :** (23,61 € X 670,25)/ 585,50 = 27,03 €, Soit : (27,03 € X longueur du bateau) + 0 € (frais fixes). Pour rappel, le tarif 2016 était de 30,02€.

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égal à 50, et à l'euro inférieur lorsque il est inférieur à 50.Les frais fixes ont été supprimés depuis 2010, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

Le Conseil Municipal valide les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2017, supprime les frais fixes pour l'année 2017, et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Budget mouillages : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget Mouillages dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget mouillages : vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire devant sortir pour le vote il invite le Conseil Municipal à élire le président de séance. Le président présente le compte administratif et la note de synthèse.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2016	24 546,69 €
Résultat antérieur reporté (2015)	0,00 €
Résultat de clôture	24 546,69 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2016	- 15 150,72 €
Résultat antérieur reporté (2015)	69 750,27 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2017)	54 599,55 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Mouillages.

Budget mouillages: affectation du résultat du compte administratif 2016

Résultat de la section d'exploitation	24 546,69 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	24 546,69 €
Report à nouveau à la section d'exploitation	0,00 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat de l'exercice 2016 au Budget Principal 2017 comme proposé ci-dessus.

Budget mouillages : vote du budget primitif 2017

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Budget Mouillages de l'exercice 2017. Il s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Exploitation	49 193,25 €	49 193,25 €	0,00 €
Investissement	96 329,49 €	96 329,49 €	0,00 €
Cumul	145 522,74 €	145 522,74 €	0,00 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget Mouillages 2017.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 89 400 € au CCAS de l'Île aux Moines, et autorise Monsieur Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Octroi des subventions 2017 aux associations

Le Maire rappelle les règles que la Commission a souhaité tablir en 2015 quant à l'octroi des subventions. Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande,
  - Compte rendu de la réalité de la vie associative,
  - Fourniture des comptes de l'année,
  - Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1
- Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :
- Soutien du fonctionnement des associations Îloises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette aux associations humanitaires ou caritatives.

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

Organismes	Montant 2017
Comité des fêtes	5000 € 4500 € + 500 € exceptionnelle
Association de gymnastique féminine	1000 €
Association nautique de l'île aux Moines	2500 €
Association Korollerien Izenah	1000 €
DIORREN	400 €
Association des jeunes	800 €
Fête de la mer	1000 €
Pompiers de l'île aux Moines	800 €
Pensionnés de la Marine marchande	250 €
Théâtre en herbe	1000 €
Les escales musicales	2200 € 1000 € + 300 € par concert

Easylang	200 €
APEL	1000 €
Kin-ball club Îlois	1000 €
Pašman	300 €
YAM	1000 €
Festival du conte	800 €
Couleurs de Bretagne	550 €
Union départementale des Pompiers	70 €
SNSM	200 €
La banque alimentaire	200 €
La croix rouge	150 €
TOTAL ASSOCIATIONS	21 420 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.
Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations : Catherine Le Roux s'abstient pour le vote de la subvention de Pašman, Catherine Le Roux et Michèle Le Texier s'abstiennent pour le vote de la subvention de Korollerien Izenah.

Fixation du taux d'imposition 2017 des trois taxes directes locales.

Afin d'assurer le financement du budget 2017, il convient de recouvrer les produits constituants la somme des impôts ménages de la commune. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2016 comme ci-dessous :

- Taxe d'habitation ..... 10,50 %
- Taxe foncière sur le bâti ..... 24,45 %
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 56,40 %

Le Conseil Municipal approuve la reconduction des taux d'imposition pour l'exercice 2017 comme proposé ci-dessus.

Proposition de membres pour la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article 1650A du Code Général des Impôts institue une Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.). La C.I.I.D. vient se substituer pour les locaux commerciaux et industriels à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) des Communes membres de l'intercommunalité pour :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, biens divers assimilés et établissements industriels
- donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'objectif de la C.I.I.D. est de favoriser l'équité fiscale entre les contribuables d'un périmètre intercommunal. La C.I.I.D. est composée de 11 membres :

- le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ou son Vice-Président Délégué,
- 10 commissaires titulaires nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Elle comporte également 11 commissaires suppléants nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Les trois intercommunalités fusionnées donnant naissance à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération avait chacune délibérée pour instituer une C.I.I.D. sur leur territoire respectif.
La fusion ayant entraîné le renouvellement du Conseil Communautaire, et conformément à l'article 346A du Code Général des Impôts, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres pour la C.I.I.D, pour représenter les contribuables du nouveau territoire. Le président de l'EPCI désignera une liste proposant: 20 noms de membres titulaires et 20 noms de membres suppléants. Il convient de noter que c'est le Directeur Départemental des Finances Publiques qui nommera parmi cette liste les 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants appelés à siéger à la commission. Ainsi la Communauté d'agglomération a sollicité l'ensemble de ses Communes membres pour désigner par délibération leurs représentants. Les personnes pouvant être nommées à la C.I.I.D. doivent respecter les critères suivants :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- être âgé de 25 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrit au rôle des impositions directes locales de l'E.P.C.I. ou de ses communes membres.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la contribution économique territoriale (C.E.T.) doivent être équitablement représentés au sein de la C.I.I.D.
La durée du mandat des membres de la C.I.I.D. est identique à celui de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.
Le Conseil Municipal propose Hubert O'Neill et Philippe Morvant.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables publics exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté

ministériel du 16 décembre 1983 fixent les conditions d'attribution de cette indemnité. Son montant est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois derniers exercices. Pour l'année 2016, le montant brut de l'indemnité est de 274,46 euros
Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable de la trésorerie de Vannes Ménimur, Monsieur Jean-Charles BARD pour l'année 2016 conformément au montant ci-dessus, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : passation d'une convention avec la préfecture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légaliTé dEmatérialiSé). ACTES est le dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur pour les actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité. Le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité dispose que la collectivité territoriale qui choisit ce mode de transmission doit signer avec le Préfet une convention définissant les engagements respectifs et la nature des actes transmis.
Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'État.

Contrat de location de la maison du Rinville

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la maison du Rinville est dans le domaine privé de la commune. À ce titre elle peut être louée à des particuliers pour leur habitation principale et doivent respecter le régime légal applicable aux baux d'habitation. La loi n°89-462 du 6 juillet 1989 régissant les rapports entre bailleur et locataire s'applique aux logements situés sur le domaine privé communal. La collectivité est tenue de consentir le bail pour une durée d'au moins 6 ans, en respectant un délai de préavis de 6 mois.
Le Conseil Municipal décide de conclure un bail d'habitation avec Monsieur et Madame Jean-Marc LUCAS pour une durée de 6 ans à compter du 1er avril 2017, fixe le montant du loyer à 545,00 euros et le délai de préavis à 6 mois, indique que le Bail sera révisé annuellement à la date anniversaire en référence à l'indice des loyers publié par l'INSEE du 1er trimestre de l'année civile.

Signature de la convention de gestion et d'entretien des zones d'activités économiques dans le cadre du transfert de la compétence à Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour une Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi « NOTRe » du 7 août 2015), a décidé du transfert des Zones d'Activités Économiques (ZAE) aux établissements publics de coopération intercommunaux à compter du 1er janvier 2017. Le conseil communautaire de Vannes Agglo a acté la définition et la liste des ZAE transférées à compter du 1er janvier 2017 au nouvel établissement de coopération intercommunale « Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération » par délibération du 15 décembre 2016. Pour autant, les conditions patrimoniales et financières du transfert n'ayant pas encore été arrêtées, il convient de passer une convention entre l'agglomération et la commune de l'Île aux Moines pour la gestion et l'entretien des ZAE transférées.
La convention expirera au moment de l'approbation des conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et après arrêt des conditions patrimoniales et financières attendues courant 2017.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Maison des professionnels de santé : passation d'un avenant en plus-value de 5% du marché

Il est rappelé que par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal attribuait les marchés de travaux relatifs à la maison des professionnels de santé et autorisait Monsieur le Maire à les signer. Le marché pour le lot n°1 « Terrassement-Démolition-Réseaux-Maçonnerie-Enduit» a été attribué à l'entreprise DSA pour un montant HT de 42 658,81 euros. Monsieur le Maire explique que des modifications sont nécessaires en ce qui concerne le regard et l'évacuation des eaux pluviales et le mur. Le coût induit s'élève à 1762,50 euros HT. Un premier avenant d'un montant HT de 1842,74 ayant été pris par décision du maire le 14/02/2017, le montant HT du marché est ainsi porté à 46 264,05 euros. Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Le Conseil Municipal approuve la passation de l'avenant tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Décisions du maire prises par délégation

Par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de toutes les affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la décision prise dans ce cadre, à savoir :
Décision n°2017-02 du 16 mars 2017 – Travaux de transformation et de mise aux normes PMR pour la réalisation d'un local médical – passation d'un avenant en plus-value de + 4.29 % du marché initial de travaux Lot 6 : Peinture-Revêtements de sols avec l'entreprise Armor Peinture Plâtrerie pour un montant de 542,50 € HT
Décision n°2017-03 du 17 mars 2017 – Travaux de transformation et de mise aux normes PMR pour la réalisation d'un local médical – passation d'un avenant en plus-value de + 4.75 % du marché initial de travaux Lot 4 : Plomberie-Électricité-Sécurité incendie avec l'entreprise Marc Lécullée pour un montant de 1357,00 € HT

La séance est levée à 18h40.

Séance du 24 avril 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Hubert O'neill, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Christine Dufourmantelle, Laure Pedezert-Renaux, Christophe Tattevin
Absents excusés : Ronan Mérini, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier
Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux
Christophe Tattevin a donné pouvoir à Hubert O'Neill
Christine Dufourmantelle est élue secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 28 mars 2017.

Maison des professionnels de santé lot 1 : passation d'un avenant en plus-value de plus de 5% du marché

Il est rappelé que par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal attribuait les marchés de travaux relatifs à la maison des professionnels de santé et autorisait Monsieur le Maire à les signer. Le marché pour le lot n°1 « Terrassement-Démolition-Réseaux-Maçonnerie-Enduit» a été attribué à l'entreprise DSA pour un montant HT de 42 658,81 euros.
Monsieur le Maire explique que la préparation aux travaux d'enduits extérieurs a mis en évidence l'état du mur nord de la maison. Des eaux de ruissellement ont endommagé sa structure nécessitant la dépose complète et sa reconstruction. Le coût induit s'élève à 11 230 euros HT. Un premier avenant d'un montant HT de 1842,74 ayant été pris par décision du maire le 14/02/2017, un second avenant d'un montant HT de 1762,50 euros ayant été décidé par délibération du conseil municipal en date du 28/03/2017 le montant HT du marché est ainsi porté à 57 494,05 euros.
Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Lot	Titulaire	Avenant N°	Montant initial du marché HT	Montant de la décision à prendre HT	Nouveau montant du marché HT
N°1 Terrassement Démolition Réseaux Maçonnerie Enduit	SARL DSA	3	42 658,81 €	11 230 €	57 494,05 €

Le Conseil Municipal approuve la passation de l'avenant tel que présenté ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

Maison des professionnels de santé lot 3: passation d'un avenant en plus-value de plus de 5% du marché

Il est rappelé que par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal attribuait les marchés de travaux relatifs à la maison des professionnels de santé et autorisait Monsieur le Maire à les signer. Le marché pour le lot n°3 « Menuiseries extérieures-Serrurerie-Charpente-Plâtrerie-Cloison-Coffres-Menuiseries intérieures» a été attribué à l'entreprise Gouedard menuiserie pour un montant HT de 42 458,33 euros.
Monsieur le Maire explique que la volonté de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les sanitaires implique de changer le sens de la porte. Le coût induit s'élève à 248,33 euros HT. Un premier avenant d'un montant HT de 2990.65 ayant été pris par délibération du conseil municipal en date du 16/12/2016, le montant HT du marché est ainsi porté à 45 697,31 euros.

Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Lot	Titulaire	Avenant N°	Montant initial du marché HT	Montant de la décision à prendre HT	Nouveau montant du marché HT
N°3 Menuiseries extérieures Serrurerie Charpente Plâtrerie Cloison Coffres Menuiseries intérieures	SARL DSA	2	42 458,33 €	+ 248,33 €	45 697,31 €

Le Conseil Municipal approuve la passation de l'avenant tel que présenté ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

La séance est levée à 18h40

Séance du 7 juin 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Hubert O'neill, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Christine Dufourmantelle, Laure Pedezert-Renaux, Christophe Tattevin, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier
Absents excusés : Joël Bouf, Martine Marion, Ronan Mérini
Joël Bouf a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot
Martine Marion a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo
Régis Talhouarne est élu secrétaire de séance.
Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 24 avril 2017.

Achat d'une désherbeuse : plan de financement et demandes de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne et de l'agence de l'eau

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans une démarche de désherbage alternatif visant la suppression de l'usage de pesticides. Il propose de faire l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude. Ce matériel alternatif au désherbage chimique est éligible au financement du Conseil Régional et de l'agence de l'eau de Loire Bretagne. Le plan de financement suivant est proposé au Conseil Municipal :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant de l'achat	22 965,28 €	C.R. de Bretagne	8 400,00 €
		Agence de l'eau	4 400,00 €
		Autofinancement	10 165,28 €
TOTAL	22 965,28 €	TOTAL	22 965,28 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Bretagne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Précision pour la répartition de l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints

Par délibération du 15 juin 2016, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités du Maire et des Adjoints. Depuis le 1er janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué.

L'indice brut terminal de la fonction publique, base du calcul des indemnités de fonction est passée de 1015 à 1022. Ce nouvel indice est applicable depuis le 1er février 2017. Au 1er janvier 2018, il s'élèvera à 1028.

Face à ces modifications, la préfecture demande une nouvelle délibération faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et non plus expressément à un indice celui-ci évoluant à nouveau au 1er janvier 2018.

Pour une Commune De 500 à 999 habitants : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Adjoints.

Étant entendu que les indemnités seront revalorisées en fonction de l'augmentation de l'indice de la fonction publique et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction de la manière suivante :

Élus	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	31 %
1er Adjoint	8,25 %
2ème Adjoint	8,25 %
3ème Adjoint	8,25 %
4ème Adjoint	8,25 %

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités de fonction comme indiqué ci-dessus, autorise Monsieur le Maire où son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Centre de loisirs sans hébergement : adoption du règlement intérieur

La fréquentation d'un centre de loisirs implique un ensemble de règles permettant l'organisation et le bon fonctionnement du service. Cet ensemble de règles est regroupé dans le règlement intérieur qui permet de porter à la connaissance de chacun les dispositions à respecter dans l'organisation et le fonctionnement du centre de loisirs.

Le règlement devra être signé par les parents au moment de l'inscription de l'enfant et sera affiché dans les locaux.

Monsieur le Maire fait une lecture du projet de règlement intérieur au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le règlement du centre de loisirs

Centre de loisirs sans hébergement : adoption des tarifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du centre de loisirs sans hébergement en fonction du Quotient Familial(QF) comme suit à compter du 1er juillet 2017 :

Prestation \ Quotient familial	QF<900	901<QF <1500	1501<QF <1900	QF>1900
½ journée	3,00 €	4,50 €	5,00 €	8,00 €
Forfait hebdomadaire 5 ½ journée	12,00 €	18,00 €	20,00 €	32,00 €
Forfait hebdomadaire 5 journée	24,00 €	36,00 €	40,00 €	64,00 €
Supplément sortie	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €
Stage à la semaine				
Catégorie 1 (gymnastique, tennis, ...)	45,00 €	52,00 €	60,00 €	85,00 €
Catégorie 2 (voile, équitation, natation, sensation, surf ...)	60,00 €	70,00 €	90,00 €	135,00 €

Il est rappelé qu'une réduction de 5 % sera appliquée sur la totalité de la facture à partir de 2 enfants et qu'en cas de non présentation de justificatifs permettant le calcul du quotient familial, le tarif appliqué sera celui correspondant à la tranche maximum.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er juillet 2017.

Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : adhésion au groupement de commande pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique

Le décret n°2013-695 du 30 juillet 2013 imposait la réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique(DPE) pour tous les bâtiments publics classé comme ERP (catégorie 1 à 4) et dont la surface était supérieure à 500 m². Au 1er juillet 2017, la surface sera abaissée à 250 m². Dans la perspective de la nouvelle réglementation et dans un souci d'économie d'échelle conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA) a acté par délibération du 30 mars 2017 la constitution d'un groupement de commande par convention avec les communes qui le souhaitent. Le groupement sera constitué par la convention ad hoc dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

GMVA en tant que membre et coordonnateur du groupement de commande, sera chargée de préparer le cahier des charges, d'organiser la consultation des entreprises jusqu'à la notification du marché.

Les communes adhèrent à ce groupement de commande par délibération et transmettent les éléments nécessaires à la rédaction du cahier des charges. Chaque commune sera commanditaire des prestations du marché pour ce qui la concerne et destinataire de la facture correspondante.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 19h20.

Doléances et Suggestions

Serait-il possible d'installer les anciens buts de football dans le terrain situé en face de la Voile d'or ?

La commune s'est portée candidate à l'achat de ce terrain, mais ne peut malheureusement pas en disposer aujourd'hui.

L'abri vélo au port est encombré de vélos "ventouses" qui ne bougent pas pendant des semaines, des mois, été comme hiver, et empêchent les collégiens, lycéens, les personnes qui travaillent sur le continent de mettre leur vélo à l'abri des intempéries.
Que peut faire la commune ?

Nous travaillons à la possibilité d'un marquage des vélos et carrioles (plaque, bracelet, adhésif .....) qui permettrait d'identifier les abus de stationnement au-delà d'une semaine.

L'idée de mettre ses vieux livres (pas les incunables !) à disposition du public est très bonne et la bibliothèque le fait déjà. De nombreuses personnes aimeraient en faire autant. Pourrait-on installer, comme cela se fait ailleurs une "boîte à livres" protégée de la pluie ? ... et pourquoi pas aussi "une boîte à donner" pour les objets dont on veut se séparer bien qu'encore utilisables ?

Idées à retenir en effet. Pour cet été nous rappelons que pour la 8ème année une cabine de la Grande plage est réservée à la "bibliothèque" et que tous peuvent y emprunter un livre gratuitement.

Serait-il possible de retarder le départ des commerçants du marché, afin qu'ils terminent plus tard le vendredi ?

L'heure de fin de marché est conditionnée par les difficultés de circulation sur le port. En effet l'intensification du débarquement des piétons démarre dès la fin de matinée, et ne fait que s'accentuer au cours de l'après-midi.

Serait-il possible d'installer des cendriers sur le port, sur la plage ……..?

Et si on arrêtait de fumer ?!

Il est dommage que les abords du Rudel, si joliment aménagés, soient gâchés par le voisinage des conteneurs (dont l'abri a été vandalisé!)

En lien avec la communauté d'agglomération, nous participons à une réflexion sur le changement des enclos "poubelles". Dans un premier temps des dalles seront coulées afin de faciliter le déplacement des conteneurs lors du ramassage. Tout ne sera pas fait en même temps (il y a 43 points de ramassage pour le verre et 72 pour les ordures ménagères sur l'île)

Les mauvaises herbes envahissent le cimetière

Là où il fallait quelques minutes pour arroser les mauvaises herbes de désherbant chimique, il faut des heures aux équipes techniques pour les arracher à la main. Pourquoi ne pas compter sur le civisme de chacun pour nettoyer autour de chaque tombe et laisser le soin des allées à la commune ?

Calendrier de collecte des déchets ménagers, triés et du verre

Il serait civique de conserver vos sacs de déchets ainsi que le verre jusqu'à la veille des ramassages, ceci afin d'éviter au maximum les débordements de conteneurs sur plusieurs jours, attirant ainsi chiens, chats, rongeurs, goëlands...

D'autre part, GMVAgglo, en charge de la gestion de nos déchets, nous signale régulièrement des mauvais tris dans les containers jaunes, obligeant tout le chargement à partir avec les déchets ménagers. Si vous avez une quelconque hésitation quant à la destination d'un déchet, vous pouvez consulter leur site internet www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh, sur la page Services/déchets/consignes de tri vous aurez la possibilité de savoir dans quel sac jeter chaque déchet grâce à un moteur de recherche précis. S'il vous restait un doute, préférez la poubelle des ordures ménagères, afin de préserver l'intégrité de votre sac jaune.

Espérant que tous, vous êtes conscient de l'utilité, voire du caractère indispensable de ce tri, voici un petit exemple des économies (pas seulement financière) qu'il permet :

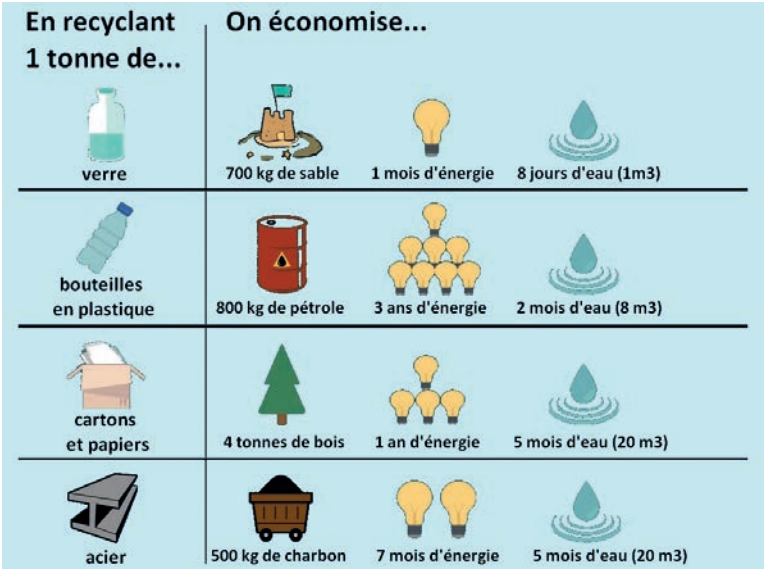

NB : les sacs jaunes ne doivent pas servir aux ordures ménagères !

Réseau de bus : fonctionnement de Créacéo (ex Créabus)

Ce qui a changé :

- Le point de correspondance avec la ligne 4 n'est plus "Petit Molac" mais "Mairie d'Arradon"
- Plus de trajet "à la carte" mais 4 horaires fixes dans la journée

En pratique, pour l'aller vous devez être à Port-Blanc 25 mn avant la correspondance à Arradon indiquée ci-dessous (cela peut dépendre du nombre de personnes à prendre sur le trajet)

Conséquence : dans le sens Port-Blanc – Arradon, et pour se caler avec le passeur, il est parfois nécessaire d'arriver à Port-Blanc 20 mn avant l'heure de prise en charge par le service CRÉACÉO.

Attention: Arrêt Mairie d'Arradon reporté pour cause de travaux jusqu'à la fin de l'été à l'arrêt St Jean-Baptiste (Collège)

				Du lundi au vendredi hors été		Samedi hors été		Du lundi au samedi été	
				ALLER	RETOUR	ALLER	RETOUR	ALLER	RETOUR
BADEN LARMOR-BADEN ARRADON	Arradon Mairie	LIGNE 4	LE POTEAU - ST-AVÉ MAIRIE - GARE SNCF - RÉPUBLIQUE - ARRADON MAIRIE	10h49 12h50 14h49 16h48	9h39 11h39 13h39 15h39	10h21 12h22 14h21 16h21	10h17 12h17 14h17 16h17	10h21 12h22 14h21 16h21	10h17 12h17 14h17 16h17

Réservation obligatoire : 02 97 01 22 88 - Le matin avant 11h pour un trajet l'après-midi - Avant 17h30 pour un trajet le lendemain matin (avant 12h30 le samedi pour un trajet le lundi)

Fêtes et manifestations 2017

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Juillet			
Samedi 8	Trophée Izenah	Le port	ANIM
Samedi 8	Inscriptions au Tour du Morbihan à la voile	Le port, 16h	Yacht Club Crouesty Arzon
Samedi 8	Repas de fin d'année et spectacle	Place du Marché	APEL
Lundi 10	Concert de musique ancienne	Église, 20h	VEMI
Du 10 au 16	Exposition de mobilier rénové	Salle annexe	Véronique Pastout
13 et 14	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Vendredi 14	Les Navigateurs, acrobaties clownesques	Port, voilier La Loupiote	Entre Île et Aile
Vendredi 14	Feu d'artifice et bal	Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Samedi 15	Régates du Goret		ANIM
Du 17 au 19	Exposition d'artistes associés	Salle annexe	Véronique Esquerré
Mardi 18	Journée contes	Place de la Mairie et cromlec'h	Festival du conte de Baden
Jeudi 20	Récital de violon d'Amanda Favier	pour les jeunes, chapelle, 17h30	Les Escales Musicales
Jeudi 20	Récital de violon d'Amanda Favier	pour tous, église, 20h15	Les Escales Musicales
Du 20 au 22	Expo-vente loisirs créatifs	Salle annexe	Club des sages
Vendredi 21	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Du 24 au 30	Exposition de peinture	Salle annexe	Christian Pinon
27 et 28	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Samedi 28	Pique-nique musical	plage du Drehen, 18h	AJI
Dimanche 30	Fête de la Mer	Pointe du Trec'h	Asso Fête de la Mer
Août			
Du 31 au 3	Exposition de peinture	Salle annexe	Sophie Mollier
Mercredi 2	Concert Trio Maria Pereira, frado	pour les jeunes, chapelle, 17h30	Les Escales Musicales
Mercredi 2	Concert Trio Maria Pereira, frado	pour tous, église, 20h15	Les Escales Musicales
Jeudi 3	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Du 3 au 6	Festival Théâtre en Herbe	jardin Kartun, espace du Rinville	
Du 4 au 7	Exposition de peinture	Salle annexe	Xavier Duchemin
Dimanche 6	La bouteille à la mer	San Francisco, 12h-19h	salon du vin, repas, concert
Du 8 au 13	Exposition d'artistes amateurs îlois	Salle annexe	Couleurs du Temps
Mercredi 9	Concert accordéon et violoncelle	Église, 20h	Éric Blin
10 et 11	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Vendredi 11	Apéro-concert des Frères Martineau	San Francisco, 18h30	San Fransisco
Samedi 12	Pique-nique musical	plage du Drehen, 18h	AJI
Du 12 au 19	Exposition de peinture	Chapelle ND d'Espérance	Jean-Pierre Arcile
Du 13 au 15	Festival de la Voile	Le Port	ANIM
Lundi 14	Feu d'artifice + Bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Du 14 au 20	Exposition	Salle annexe	Marguerite, Édith O'Neill
Jeudi 17	Récital de piano de Macei Pukulski	pour les jeunes, chapelle, 17h30	Les Escales Musicales
Jeudi 17	Récital de piano de Macei Pukulski	pour tous, église, 20h15	Les Escales Musicales
Vendredi 18	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Mardi 22	Concert voix et guitare	Église, 18h	Maxime Piolot
Mercredi 23	Dîner poisson et animations	Place du Marché	Flobreizh
Du 23 au 29	Exposition de peinture	Salle annexe	Nina Bernagozzi
24 et 25	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Samedi 26	Chilloux cup	Port	ANIM
Samedi 26	Course des Garçons de café	place du Marché	AJI
Jeudi 31	Seul en scène d'après Christian Bobin	Presbytère, 21h	Grégoire Plus
Septembre			
Samedi 2	Concert de chants du monde	Chapelle ND d'Espérance, 20h30	Les Canterini
Samedi 23	Izenah Xtrem	Sur toute l'Île	Course à obstacles
Du 29 au 1er	Festival des Insulaires	Île-de-Bréhat	
Octobre			
Samedi 21	Bourse aux Plantes	Cour de l'ancienne école publique	
Novembre			
Samedi 25	Spectacle danses celtiques et repas	Salle polyvalente	Korollerien Izenah

L'Île-aux-Moines vue de la station ISS - Thomas Pesquet - © ESA